



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 23 MARS 2011**

L'An deux mil onze, le mercredi 23 mars 2011 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, 1^{er} Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Melle GIRARDEAU, M. COURTIAL, Mme TRAN QUOC HUNG, M. DALLERAC, M. LAPLACE, Mme VESQUE, M. BAUDOIN, Mme LARIBI, Mme LALOYEAU, Mme DUTHUILLE, M. MARCHINA, M. TOKAR, Mme DE POORTERE, Mme NICOLLEAU, M. PRADOT, M. LAUMIERE, M. MAITRE, Mme HIRSCH, Mme DELAGE, M. DA COSTA, Mme MASURE (jusqu'à 20h15), Mme BEQUET (jusqu'à 20h00), M. PIERRE, Mme PYBOT, M. THOMAS (à partir de 20h10), M. CHAREILLE, Mme HUGUET, M.MALONGA (jusqu'à 21h00) M. JOUSSET, M. GUENOT.

ABSENTS REPRESENTES : M.LORENZO (représenté par M. COLOMBANI), Mme MASURE (représentée par M.PRADOT à partir de 20h15)Mme WILK (représentée par Melle GIRARDEAU), M.THOMAS (représenté par I.TRAN QUOC HUNG jusqu'à 20h10), M. MALONGA (représenté par Mme HUGUET à partir de 21h00).

ABSENT EXCUSE : M.MARLIN

ABSENTE : Mme BILE

SECRETAIRE DE SEANCE : M.LAUMIERE

ORDRE DU JOUR

Question orale de la liste Etampes Solidaire	3
Approbation du procès-verbal du 1 ^{er} décembre 2010	5

FINANCES

1. Débat des Orientations Budgétaires	5
---	---

MARCHES

2. Fournitures et livres scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Etampes : signature des marchés.....	36
3. Application de l'article 133 du Code des marchés publics : Liste des marchés publics conclus à partir du premier janvier 2010.....	37
4. Présentation du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2009.....	38
Japon : subvention exceptionnelle	42
Motion contre la fermeture de l'hôpital Georges Clémenceau à Champcueil	42
Motion présentée par la liste Etampes Solidaire au sujet de l'ESAT Paul Besson	44
Questions écrites	45

La séance est ouverte à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur COLOMBANI, qui procède à l'appel.

Monsieur COLOMBANI précise que Monsieur le Maire, souffrant, est excusé.

Madame PIERRU indique qu'elle est redevenue Mademoiselle BEQUET.

Suspension de séance :

Monsieur COLOMBANI suspend la séance pour laisser la parole aux représentants des salariés de l'ESAT Paul Besson.

Reprise de la séance :

Mademoiselle BEQUET demande ce qu'il en coûterait de présenter la motion de la liste « Etampes Solidaire » relative à la situation des salariés de l'ESAT Paul Besson, maintenant.

Monsieur COLOMBANI répète qu'elle sera discutée au moment de la présentation des motions.

Monsieur JOUSSET a entendu que Monsieur MARLIN suivait ce dossier avec beaucoup d'attention, et qu'il s'était mobilisé. Il se dit ravi d'en être informé ce soir, et pense que cela est dû au dépôt de cette motion. En outre, il croit comprendre que la majorité peut être gênée du fait que cette motion débouche sur des faits. En effet, cette dernière demande à ce que le Conseil municipal saisisse le Conseil général, s'adresse à l'Inspection du travail, et demande au Maire d'agir. Or, la majorité dépose ce soir sur table une motion contre la fermeture de l'hôpital Georges Clémenceau à Champcueil qui ne débouche, quant à elle, que sur de bonnes intentions, sans mener nulle part. Ainsi, il pense qu'une motion est refusée lorsqu'elle est concrète, alors qu'elle est acceptée lorsqu'il s'agit de faire de la « gesticulation ».

Monsieur COLOMBANI indique que le concret a déjà été fait. Monsieur le Maire a reçu une représentation des salariés de l'ESAT Paul Besson. De plus, le Sous-préfet, l'Inspection du travail, et l'Agence Régionale de la Santé ont été saisis. Monsieur le Maire attend des réponses. Le Conseil municipal et les salariés de l'établissement seront évidemment informés de ces dernières.

Monsieur CHAREILLE est d'avis qu'il aurait pris moins de temps à Monsieur COLOMBANI de lire la motion et de la faire voter, que de tenter de se justifier et de repousser en fin de Conseil une motion qui intéresse les salariés. Il ajoute cependant avoir l'habitude des tactiques de diversion de ce dernier.

Question orale de la liste Etampes Solidaire

Madame HUGUET donne lecture de la question :

Lors du dernier Conseil municipal, nous vous avons demandé comme chaque année de tenir les débats des orientations budgétaires dans une salle accessible à tous et en plus grand nombre. La réponse que nous en avons eue, inintelligible, dans un brouhaha et une confusion telle qu'il nous a été difficile de discerner les propos de Mademoiselle GIRARDEAU qui en faisait lecture, identique à celle de l'an passé, répondait sans doute à bien des questions, mais sans rapport toutefois avec la nôtre.

Pouvez-vous aujourd'hui nous exposer les raisons précises, en dehors de toute considération touristique, historique ou architecturale, qui vous amène à refuser de tenir les Conseils municipaux consacrés au débat d'orientation budgétaire, puis au budget de la ville, dans une autre salle ?»

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

Je constate que vous faites montre d'une constance bien ancrée en posant à nouveau la même question ;

Je pourrais avoir tendance à vous répondre qu'à question identique, réponse identique, mais j'ai trop de respect pour la démocratie dont le débat est l'essence même.

Si dans la gestion municipale, toutes les préoccupations, tous les éléments, tous les événements sont importants dès lors que nous nous occupons de la vie quotidienne des gens, vous m'accorderez que les questions ayant trait aux finances sont essentielles.

Elles le sont d'autant plus en ce moment que, comme nous le verrons avec le Débat d'orientations budgétaires 2011, de grandes décisions doivent être prises dans un contexte économique et social loin d'être serein et exempt de toute incertitude. Sans anticiper sur la présentation des éléments de ce débat, vous avez tous compris qu'Etampes, comme beaucoup de communes, se trouve à un moment stratégique de son développement.

Bien sûr, nous voulons continuer à l'équiper, nous voulons accroître son rayonnement et son attractivité, nous voulons développer les services à la population, nous voulons que notre Ville soit toujours plus belle et accueillante.

D'un autre côté, il y a les contraintes sur lesquelles nous n'avons que peu de prise : la réforme des finances publiques et locales plus particulièrement, les modifications substantielles qui se font jour dans nos partenariats financiers avec les autres collectivités, notamment le Département et la Région....

Et en même temps, nous voulons continuer à avancer pour ETAMPES et les Etampois.

C'est pourquoi, les prochaines années seront très certainement marquées par des décisions importantes en ce qui concerne l'avenir de notre Ville. Beaucoup d'entre-elles se traduiront dans nos engagements financiers et nos choix budgétaires.

Alors, pourquoi vouloir que ces moments qui influenceront, dans le bon sens, j'en suis persuadé, sur le devenir d'ETAMPES et sur les conditions de vie de ses habitants, se déroulent ailleurs que dans ce bâtiment où de grands événements de l'Histoire de notre Ville se sont écrits au cours des siècles ?

Je pense que les décisions prises ce soir, et qui se traduiront dans le budget primitif 2011 et les suivants, font et feront date pour les raisons que j'ai exprimées précédemment. Aussi, est-il hautement symbolique qu'elles soient actées dans cette enceinte dont le caractère solennel est indéniable.

Je conclurai en rappelant que je n'oublie pas les personnes à mobilité réduite. Certes, il leur est difficile d'accéder à cette salle mais nous nous efforçons, progressivement, de rendre accessibles nos équipements collectifs et, chaque année, nous consacrons une partie de nos budgets à cela.

Madame HUGUET est alors d'avis qu'il faut revoir le règlement intérieur, puisque ce dernier stipule qu'il est possible de tenir les débats ailleurs.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2010

Monsieur COLOMBANI précise que le procès-verbal a été modifié.

Madame HUGUET maintient son propos concernant le pouvoir de Madame TRAN QUOC HUNG à Monsieur COURTIAL, qui n'avait pas été précisé.

Monsieur COLOMBANI est d'avis que cela a été réglé pour le point 3.

Madame HUGUET indique qu'elle parle de la page 1, et rappelle qu'il n'avait pas été indiqué que Madame TRAN QUOC HUNG donnait pouvoir à Monsieur COURTIAL. Elle suppose donc que l'enregistrement a été de nouveau écouté, et que cela a été validé. Elle constate ensuite que la question de Monsieur LAPLACE a bien été intégrée en page 6 du procès-verbal. En page 10, elle constate que les noms des élus absents ont été rajoutés. Elle précise cependant que Monsieur CHAREILLE n'a pas pu sortir, dans la mesure où il était représenté, lors de cette séance, par Monsieur JOUSSET.

Monsieur COLOMBANI répond que son nom sera donc supprimé.

Si elle trouve bien d'inscrire le nom des élus sortis en cours de séance, **Madame HUGUET** demande à ce que cela soit fait pour tout le monde.

Monsieur COLOMBANI donne raison à Madame HUGUET, dont il a entendu la remarque. Les noms des élus absents au moment des votes seront mentionnés.

Enfin, **Madame HUGUET** constate que le statut de Monsieur LAVAL a été rectifié en page 19, et que la modification demandée en page 33, où elle-même était impliquée, a bien été apportée. Elle ajoute cependant être toujours en attente d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire à ce sujet.

Monsieur COLOMBANI en prend note, et propose de passer au vote.

Par 30 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès verbal n° 18 du 1^{er} décembre 2010.

FINANCES

1. Débat des Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 intervient à un moment stratégique de l'action du Conseil Municipal élu pour la période 2008/2014 puisque cette année 2011 se situe à mi-mandat. Il est donc normal qu'il s'articule autour d'une double préoccupation :

- un regard rétrospectif, non seulement sur l'action conduite au cours des trois dernières années mais aussi sur toute la politique d'investissement et d'amélioration de l'offre de services publics de la Ville.
- une vision prospective de l'avenir de notre commune à travers les choix budgétaires pour 2011 et les années suivantes.

C'est pourquoi le Débat d'Orientation 2011 repose sur trois axes principaux :

- Fixer un point de repère dans l'action communale.
- Exprimer une volonté de la Ville au service des Etampois.
- Mettre l'action communale en perspective pour les années à venir.

La gestion de la ville doit continuer à s'inscrire dans la stratégie financière développée depuis 15 ans maintenant pour répondre aux aspirations de la population en termes d'équipements collectifs et de services publics. A ce titre, l'exercice budgétaire 2011, et les suivants, devront être l'expression de choix de gestion exprimant une volonté politique forte prenant appui sur :

- La responsabilité de l'Equipe municipale pour maîtriser les dépenses et les recettes.
- Le principe de continuité de l'action engagée pour satisfaire les attentes légitimes de nos concitoyens.
- Une vision de l'avenir de notre Ville pour accompagner son développement et créer les conditions de son expansion.

I - ETAMPES, UNE VILLE ACCUEILLANTE QUI S'EST TRANSFORMEE ET EMBELLIE

Toute l'action de la Ville a été orientée vers la satisfaction des besoins de la population. Cette volonté s'est traduite aussi bien dans le renforcement des services publics locaux de proximité que dans la politique d'investissement ambitieuse.

LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Priorité de l'action quotidienne au service des Etampois, cette préoccupation s'est traduite par de nombreuses initiatives en direction de toutes les générations :

- Les jeunes et les enfants pour lesquels des services nouveaux et innovants ont été créés.
- Les familles qui bénéficient désormais d'une palette de dispositifs de nature à répondre à nombre de leurs difficultés.
- Nos aînés pour favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement.

En outre, la sécurité a toujours constitué une priorité qui a conduit la Municipalité à agir à travers de nombreux moyens de prévention et de médiation.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE

En 1995, le patrimoine communal était mal entretenu et certains équipements ne répondaient plus aux normes de sécurité. Il a donc été nécessaire de bâtir un plan pluriannuel de remise à niveau de tous les équipements collectifs de la ville : bâtiments, voirie, éclairage public, espaces publics. De même, cette politique d'investissement ambitieuse a répondu aux préoccupations de cohésion urbaine et sociale, de développement économique et d'accès au savoir en recourant à tous les dispositifs partenariaux existants.

II - UNE PARTICIPATION VOLONTARISTE AU PLAN DE RELANCE : UNE MOBILISATION ETAMPOISE SANS PRECEDENT

Cette implication dans le plan de relance pour soutenir l'économie, notamment les acteurs économique locaux, a entraîné un effort exceptionnel d'investissements dont le financement a été conçu dans un cadre contraint qui a pu être surmonté notamment grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette mobilisation a également été orientée vers des mesures sociales pour soulager les difficultés des personnes frappées par cette crise. A ce titre, des financements supplémentaires ont été dégagés pour développer l'action du CCAS et créer des dispositifs originaux de soutien à l'emploi et à l'insertion.

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Elles sont marquées par :

- Un contexte mondial faisant peser des incertitudes sur les marchés monétaires et donc les taux d'intérêt, le renchérissement des matières premières et le coût de l'énergie ; ces éléments pouvant impacter de manière défavorable le fonctionnement des collectivités locales.
- Le contexte national avec une croissance économique faible, un déficit important du budget de l'Etat entraînant un désengagement financier de l'Etat.
- Les décisions financières de la Région et du Département qui pénalisent fortement ETAMPES.

Malgré ce contexte difficile, la Ville d'ETAMPES choisit résolument de se tourner vers l'avenir en continuant sa politique de renforcement des services publics locaux, qu'il s'agisse des services dont elle assure directement la responsabilité ou de ceux mis en œuvre par son partenaire privilégié, la CCESE.

Elle a aussi la volonté de poursuivre son programme d'équipements collectifs dont l'accélération a été décidée lors de l'élaboration du plan de relance communal.

Enfin, elle veut protéger les étampois en maîtrisant sa fiscalité et ses différents tarifs des services publics communaux.

DES SERVICES PUBLICS POUR UNE PLUS FORTE COHESION URBAINE ET SOCIALE.

Cette orientation forte de l'action municipale concernera autant la petite enfance avec les deux structures construites sous l'égide de la CCESE que le secteur de l'Education avec le nouveau groupe scolaire des Hauts Vallons notamment.

Elle s'appliquera également aux besoins des associations et des habitants des quartiers en ouvrant de nouveaux équipements collectifs de proximité pour les pratiques sportives, l'accès au savoir et le développement des activités associatives en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle des Etampois.

L'action sociale demeure une priorité avec le renouvellement, pour la troisième année consécutive, de l'effort financier consenti à l'égard du CCAS et en direction des jeunes dans le cadre des dispositifs éducatifs et des parcours professionnels.

UNE PREOCCUPATION CONSTANTE D'AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS.

Cette sphère de l'intervention budgétaire municipale sera toujours aussi intense en 2011, que ce soit pour réaliser les travaux d'amélioration du cadre de vie, de créations de nouveaux locaux scolaires, de nouveaux équipements sportifs ou de nouvelles structures d'animation et de création de lien social ou bien encore pour répondre aux besoins exprimés par les habitants en terme d'adduction d'eau potable, de stationnement ou de voirie.

A ce titre, la Ville va s'impliquer financièrement dans le chantier de réaménagement de l'entrée nord d'Etampes, dans le prolongement de l'opération de rénovation urbaine des Emmaüs Saint-Michel.

Avec ce budget 2011, la Ville entend aussi prévoir son avenir dans le domaine des transports en commun et de son développement économique et commercial, dans le cadre de son partenariat avec la CCESE.

Enfin, le développement durable et les préoccupations de protection de l'environnement seront toujours sous-jacents à l'action municipale que ce soit dans la réalisation de ses investissements que dans la mise en œuvre d'initiatives éco-responsables.

LE SOUCI DE PRESERVER LES EQUILIBRES BUDGETAIRES FONDAMENTAUX

Les orientations budgétaires 2011 s'inscrivent donc dans une stratégie financière responsable qui se traduit par :

- Le souci de préserver le pouvoir d'achat des Etampois.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- La nécessaire rigueur de gestion des deniers publics.
- Un recours à l'emprunt limité permettant de préserver les capacités financières futures de la Ville.

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui vous est présenté confirme la politique d'investissement ambitieuse de la Ville pour répondre aux besoins de nos habitants et leur offrir des services publics de proximité de qualité.

Il affirme également la volonté de la Municipalité de défendre les intérêts des Etampois tout en préservant l'avenir pour continuer à faire d'ETAMPES une ville toujours aussi agréable à vivre, accueillante et parfaitement équipée.

Il confirme aussi que le futur d'ETAMPES est pris en compte en préservant les capacités d'investissement des prochaines années.

Monsieur MARCHINA rappelle que le débat d'orientations budgétaires est préalable au vote du Budget primitif, qui se tiendra dans la même salle le jeudi 14 avril. Il est un moment fort de la vie municipale, puisqu'il fixe les principes généraux qui détermineront les inscriptions de crédits au budget primitif. Il précise que les élus ont reçu une note de synthèse de

présentation de ce débat d'orientations budgétaires, et le document du débat d'orientations budgétaires qui sera examiné en détail par la suite.

Avant d'aborder la présentation, il résume les points principaux de la stratégie budgétaire de la municipalité pour 2011, et certainement pour les années à venir, ces points orientant la politique de la majorité pour Etampes et pour les Etampois, et déterminant l'action de cette dernière, comme cela fut le cas depuis 1995. En effet, il indique que cette majorité a toujours voulu faire d'Etampes une ville où les services publics locaux de proximité constituent une priorité, tout en souhaitant conduire une politique d'investissement soutenue.

Cette double volonté s'est traduite tout d'abord par le renforcement des services publics existant, et par la création de nouveaux services innovants, comme l'insertion des jeunes, l'aide au retour à l'emploi, et le maintien des aînés à domicile. En outre, elle s'est traduite par la remise à niveau des équipements collectifs, et par la réalisation de programmes annuels d'investissements très ambitieux.

Il ajoute que cette politique a été amplifiée dans le cadre du plan de relance, auquel la commune d'Etampes a très fortement adhéré. Cela s'est traduit par une accélération de son programme pluriannuel d'investissement, notamment pour l'année 2011, avec l'école des Hauts Vallons, le gymnase Poirier, Emmaüs Saint-Michel, et par la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'insertion professionnelle.

Monsieur MARCHINA fait remarquer qu'en 2011, alors que le contexte mondial et national ne permet pas d'espérer une sortie rapide de la crise, les contraintes d'hier sont toujours d'actualité.

Cependant, la détermination de la municipalité est restée la même, pour gérer avec rigueur les deniers publics en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, et préserver le pouvoir d'achat des Etampois en maintenant le niveau de la fiscalité locale. Cela signifie maintenir une stabilité des taux de fiscalité de la ville d'Etampes, et préserver les capacités financières futures de la Ville en limitant le recours à l'emprunt.

Pour autant, les perspectives tracées par ce Débat d'orientations budgétaires sont la continuité de la politique d'investissement de la Ville, car la municipalité doit répondre aux véritables besoins des Etampois. À ses yeux, la perspective développée ce soir démontre combien la majorité municipale est consciente de ses responsabilités, en construisant la Ville d'Etampes aujourd'hui, tout en préparant son avenir.

Avant de procéder à la présentation, **Monsieur MARCHINA** remercie Monsieur LAVAL, **Madame RAZEETH** et toute l'équipe « finances et comptabilité » de la Ville pour le travail réalisé.

Madame BEQUET quitte la séance.

Présentation du diaporama du Débat d'orientations budgétaires 2011

Monsieur MARCHINA indique que le Débat d'orientations budgétaires intervient à un moment charnière, au mi-mandat de l'équipe municipale par rapport au dernier scrutin communal. Il entend donc marquer un point de repère dans l'action communale, exprimer le respect d'une méthode et d'un engagement maintenu au service des Etampois. Il est aussi porteur d'une vision d'avenir.

L'équipe municipale poursuit trois objectifs :

- Un objectif de responsabilité marqué, selon les recommandations des services préfectoraux, par l'attente de la communication des bases fiscales, dont la municipalité ne dispose pas encore à ce jour, afin de réduire toutes les incertitudes dans un contexte économique tendu et de restriction budgétaire de la part de tous les partenaires. Chaque euro compte pour les communes, qui sont au premier rang des intervenants de la chaîne de l'action publique. L'adaptation des recettes et des dépenses s'avère donc une fois encore d'une forte nécessité, même si elle ne saurait conduire à une remise en cause des valeurs et projets portés par la Ville.
- Un objectif de continuité, car depuis maintenant de nombreuses années, Etampes s'est engagée dans une très forte politique d'investissement pour répondre aux attentes exprimées, afin d'améliorer les conditions de vie des Etampois, développer l'attractivité de la commune et participer au défi national porté par le plan de relance pour soutenir l'économie et l'emploi. Selon lui, 2011 verra ainsi la concrétisation de cette action dans de nombreux domaines.
- Un objectif d'action et d'anticipation de l'avenir : Etampes est une commune qui s'est profondément transformée et qui connaît une évolution démographique significative. Après avoir construit les équipements publics de qualité répondant aux exigences en termes de normes, ainsi qu'aux attentes des usagers et d'une population croissante, Etampes va porter son regard sur le futur.

Le développement économique du territoire étampois qui prend forme au travers de la réalisation du désenclavement du parc Sud Essor, du nouveau de Faurécia et à terme, de la commercialisation de nouveaux terrains pour l'implantation d'entreprises, impose de savoir anticiper cette dynamique.

Monsieur MARCHINA en conclut que le budget 2011 d'Etampes se veut un budget volontariste traduisant la politique de la ville menée depuis des années au service des Etampois et des futures générations. Ce budget entend confirmer le cycle vertueux dans lequel la Ville d'Etampes s'est inscrite dans la gestion des deniers publics.

Depuis 1995, la Ville d'Etampes a fait le choix d'agir pour répondre aux attentes de tous ses habitants.

Tout d'abord il rappelle que les services proposés aux Etampois n'ont cessé de se renforcer au fil des ans. La vie quotidienne de tous les Etampois étant au cœur des priorités communales, la Ville d'Etampes n'a cessé d'étoffer les services rendus à chacun, et de mettre en œuvre des mesures innovantes, en allant bien souvent au-delà de ses compétences, que ce soit pour les familles, les jeunes, les aînés, ou en matière de sécurité, d'emploi local, de formation, de santé publique, d'accompagnement social personnalisé, ou de dispositifs coup de pouce. Etampes a fait le choix d'être présente aux côtés des Etampois à toutes les étapes de leur vie ainsi que pour les épauler dans les moments difficiles, comme en ce moment.

Il donne des exemples de réalisations pour les jeunes et les enfants :

- extension de l'accueil péri scolaire ;
- mise en place du dispositif Réussite Educative ;
- création d'une école multi-sport ;
- création des Pass-Santé ;
- lancement d'un plan informatique dans les écoles ;

- mise en place d'un Pass-Langues ;
- création d'un Espace Public Numérique ;
- création de stages multi sports, et d'un CMJ (Conseil Municipal Jeunes) ;
- aide à la découverte des métiers et des formations.

Ensuite, il rappelle ce qui a été fait en faveur des aînés :

- mise en place des Citadines ;
- mise en place et extension de la téléalarme et du portage des repas à domicile, point sur lequel insiste **Monsieur MARCHINA** qui rappelle que tout ce qui peut contribuer au maintien des aînés à domicile est une priorité pour l'équipe municipale ;
- mise en place d'un salon pour les Séniors, et d'un guide spécifique à destination des aînés ;
- développement de la politique d'animations et de rencontres intergénérationnelles ;
- création d'un conseil des Aînés.

Madame MAZURE quitte la séance et donne pouvoir à Alain PRADOT.

Monsieur MARCHINA évoque ce qui a été réalisé pour les familles :

- mise en place d'un RAM (Relais Assistante Maternelle) ;
- cantine à 0.15 € et étude dirigée à 1€ ;
- création de plateformes multiservices dans les quartiers ;
- développement des services proposés à la maison de quartier de Guinette ;
- création et développement d'un Point d'Accès au Droit ;
- mise en place d'une OPAH pour le logement ;
- dispositifs pour lutter contre l'habitat indigne ou réhabiliter le parc locatif social communal ;
- maintien de la Poste à Saint Martin ;
- recrutement de personnel spécialisé pour le centre de soins.

L'équipe municipale a également travaillé à améliorer la sécurité dans la ville, via les dispositifs suivants :

- création d'une police municipale en 2003 ;
- mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance regroupant tous les partenaires (Police, justice, éducation, bailleurs, transporteurs, associations...) ;
- mise en place d'une politique de prévention et de médiation ;

- mise en place de la vidéo-protection et d'un centre de surveillance vidéo urbaine.

Il indique que la délinquance sur la voie publique a diminué à Etampes de 19,5%, entre 2009 et 2010, et que les faits de délinquance de voie publique élucidés ont augmenté de 22,34%.

Monsieur CHAREILLE demande à Monsieur MARCHINA s'il dispose des chiffres.

Monsieur MARCHINA confirme, ajoutant qu'ils ont déjà été communiqués l'année précédente.

Monsieur CHAREILLE fait remarquer que cette présentation n'est pas censée porter sur l'année précédente. Selon lui, la majorité a réalisé tellement peu d'actions qu'elle est obligée de revenir sur les années passées.

Monsieur MARCHINA indique à Monsieur CHAREILLE que les propos, qu'il tient, n'engage que lui. Il ajoute que Monsieur COLOMBANI ne lui a pas donné la parole.

Monsieur COLOMBANI demande à ce que Monsieur MARCHINA puisse finir sa présentation.

Monsieur CHAREILLE constate qu'une baisse est évoquée, et pense qu'il ne sert à rien de parler de la sorte pendant des heures, sans chiffres à l'appui.

Monsieur MARCHINA répond que les services de la Ville, qui ont réalisé ce document, « apprécieront » cette remarque.

Monsieur CHAREILLE précise que les services de la Ville ne sont pas remis en cause, dans la mesure où ils ne font que ce qu'il leur est demandé.

Monsieur MARCHINA reprend sa présentation.

Il évoque la politique d'investissement menée par la Ville : une politique soutenue et sans précédent.

Dans un premier temps, il rappelle que la priorité communale fut de répondre à des situations d'urgence. En 1995, un constat s'est imposé à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale : le patrimoine communal était dans un état déplorable, avec des équipements publics mal entretenus, délabrés et pour certains ne répondant plus aux normes de sécurité et aux attentes de leurs utilisateurs.

Cette situation a conduit à mener différentes actions :

- la construction de l'école Eric-Tabarly, après fermeture de l'école style Pailleron;
- la rénovation du centre de loisirs de Valnay, qui était menacé de fermeture, et la rénovation de la piscine Charles-Haury ;
- la réhabilitation lourde du groupe scolaire Jean-de-La-Fontaine ;
- la remise à niveau de tous les équipements scolaires, sportifs et culturels ;
- la rénovation totale et l'extension de la maison de quartier de Guinette ;
- la mise en œuvre d'un plan de rénovation de la voirie et de l'éclairage public.

Il s'agissait également de répondre à un objectif de cohésion urbaine et sociale, et depuis 2002, la Ville d'Etampes a considérablement intensifié sa politique d'investissement dans les domaines de la rénovation urbaine, de l'éducation, du développement économique et en faveur de la vie associative. Cette politique visant à améliorer les conditions de vie des

Etampois, à développer l'attractivité de la commune, et à renforcer sa dimension économique s'est traduite à travers les actions suivantes :

- classement de la commune dans de nombreux dispositifs de l'Etat (ZUS, ZRU du plateau de Guinette, CUCS, inscription du quartier St Michel dans le dispositif ANRU...);
- réalisation d'un très important programme de travaux en matière de réfection de voirie, de création de parkings de proximité, d'aménagement et d'embellissement des espaces publics, **Monsieur MARCHINA** soulignant le fait que tous les quartiers ont été concernés ;
- poursuite d'un important programme de rénovation des dix-huit écoles publiques ;
- réalisation de nombreuses opérations de rénovation, d'aménagement et de création des espaces sportifs communaux (Jo Bouillon, stade Laloyeau, Gymnase Jouanny, Stade de rugby du Pont-de-Pierre) ;
- lancement de l'opération de rénovation urbaine du quartier St Michel.

Il indique aborder ensuite un point fondamental : l'investissement en tant qu'arme anti-crise.

En effet, tel fut le mot d'ordre qui a gouverné l'action de l'Etat et celle des collectivités territoriales, qui l'ont souhaité pour faire face à la crise financière sans précédent qui s'est déclarée en 2009. A gauche comme à droite, toutes les forces politiques de la Nation se sont mobilisées pour soutenir l'activité économique et l'emploi. A chaque niveau, chacun s'est senti concerné et investi par cette exigence. Etampes, comme la plupart des autres collectivités, s'est donc engagée à faire preuve de la plus grande responsabilité, afin d'être le premier soutien des Etampois et le premier partenaire des acteurs économiques locaux. Il ajoute que cette prise de position s'est traduite par une accentuation très nette du programme d'investissement qui avait été élaboré initialement.

Ainsi, la Ville est passée d'un investissement par habitant de 400 euros en 2004 à 616 euros en 2009 alors qu'en moyenne les subventions annuelles d'équipement, tous financeurs confondus, sont restés au niveau de 1 500 000 € durant la même période. Durant le premier mandat, l'investissement a été de l'ordre de 27 M €, puis de 59 M €, alors qu'à mi-mandat, l'actuelle majorité a déjà réalisé 36 M € d'investissement. Ainsi, depuis 1995, la Ville a investi 121 M €, en augmentant son endettement que de 22,5 M €. Il s'agissait de doter Etampes d'équipements de qualité, adaptés aux usagers, d'aménager tous ses quartiers, et d'améliorer le cadre de vie de chacun.

Par comparaison, en matière d'investissement par habitant, la moyenne des comptes administratifs dans les villes de 20 000 à 50 000 habitants entre 2001 et 2007 fut de 280 € par habitant, alors qu'elle fut à Etampes de 442 € par habitant, et devrait être en 2010 de 625 € par habitant.

Il indique que cette politique d'investissement fut possible grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel, l'évolution des charges de personnel par habitant étant passée de 583 en 2005 à 631 en 2009, malgré des recettes évoluant faiblement, de 3 à 4%, passant de 1289 en 2005 à 1324 en 2009, et notamment en terme de recettes fiscales qui n'augmentèrent que de 1,5% entre 2005 et 2009, passant de 733 € à 781 €. Selon **Monsieur MARCHINA**, à investissement exceptionnel, correspondent des mesures sociales toutes aussi exceptionnelles.

Il rappelle pourtant que la crise sévit depuis l'automne 2008, que la situation ne s'améliore pas, et que les événements du Japon, ne vont pas améliorer les perspectives.

En parallèle de cette forte politique d'investissement, Etampes mettait en place un plan social de relance d'une ampleur inégalée, pour lutter, épauler, et accompagner efficacement

les personnes en difficulté. Cette action s'est caractérisée par une évolution très forte, de plus de 21%, de la subvention allouée au CCAS, et par la mise en place de mesures innovantes, comme les fonds de soutien à l'emploi et à la formation. Il précise que cela a concerné plus de six cents Etampois :

- près de cinquante bénéficiaires du fonds de soutien (aide directe ou prêt à taux zéro : plus de 81 000 € attribués) ;

- plus de deux cents personnes suivies par l'EFIP (Service Emploi Formation Insertion Professionnelle créé en octobre 2009). Il s'agit de demander à des entreprises participant à d'importants travaux d'investissement d'embaucher un certain nombre de personne en contrepartie de cet investissement. Plus de soixante-dix contrats signés avec les entreprises locales du bâtiment et des travaux publics et celles travaillant à la réalisation des grands travaux d'Etampes, comme le Programme ANRU aux Emmaüs St Michel ;

- plus de trois cents jeunes aidés dans le cadre du dispositif Coup de Pouce, dix jeunes intégrés au dispositif « Nos quartiers ont des talents », vingt-huit ayant obtenu un permis de conduire avec l'opération « Conduite Citoyenne ». En effet, le permis de conduire est souvent un élément de déblocage pour permettre de trouver un emploi.

Monsieur MARCHINA ajoute que cet engagement communal s'est également illustré au travers d'une action spécifique en faveur de l'emploi, notamment à travers le recrutement de cinquante-neuf nouveaux agents communaux entre novembre 2007 et novembre 2010. En outre, sur la même période, le nombre de contrats aidés est passé de trois à vingt et un pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté.

Solidaire de l'entreprise FAURECIA et de ses salariés, dans les mauvais moments comme dans les bons, la ville d'Etampes a recruté treize personnes de cette entreprise à la suite du plan de sauvegarde pour l'emploi qu'elle avait mis en œuvre.

Monsieur MARCHINA indique ensuite que la Ville subit un contexte de désengagement et d'incertitude qui continue de peser sur les finances locales. Aussi le budget 2011 de la ville d'Etampes s'inscrit-il dans ce contexte d'incertitude, lié à l'environnement économique et social international et national, soumis aux effets de la récession de l'année 2009 et aux incertitudes liées aux soulèvements populaires actuels pour la liberté et la démocratie dans plusieurs pays du monde arabe, et ce sans parler du récent tsunami au Japon.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE constate que Monsieur MARCHINA parle du Japon et des peuples en lutte, et précise trouver « intéressant » d'entendre la majorité municipale évoquer ces derniers.

Monsieur MARCHINA tentant de répondre, **Monsieur CHAREILLE** lui demande de respecter ce que lui-même lui a reproché précédemment. Monsieur COLOMBANI ne lui a pas donné la parole.

Monsieur CHAREILLE demande en quoi les événements japonais, et en quoi les luttes exemplaires menées par différents peuples du Moyen Orient viendraient impacter la taxe d'habitation et les orientations municipales pour 2011, et ajoute qu'il est dur de penser que ces dernières sont réellement des orientations.

Monsieur MARCHINA lui répond que malheureusement, ou heureusement, la France ne vit plus dans un pré carré entouré de murailles, et dépend, en matière de conjoncture économique, des événements mondiaux. Le pays est donc sujet à des influences mondiales. Lorsque les peuples arabes luttent pour la liberté, et que cela fait augmenter le prix du pétrole, **Monsieur MARCHINA** pense que cela influe sur la conjoncture économique. Il en

est de même lorsque le Japon, troisième puissance économique mondiale, rencontre des difficultés. Si Monsieur CHAREILLE n'a pas compris qu'aujourd'hui, chaque pays est influencé par ce qu'il se passe au niveau mondial, **Monsieur MARCHINA** invite ce dernier à lire la presse.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Selon **Monsieur CHAREILLE**, la question du prix du pétrole est une question davantage idéologique. Précisant qu'il lit la presse, il indique avoir lu que la Ministre de l'économie et des finances, qui n'est ni une « gauchiste », ni une « anticapitaliste primaire », s'inquiète du comportement des entreprises multinationales du pétrole et de la manière dont elles anticipent les augmentations éventuelles, les conflits éventuels, et l'impact de ces derniers sur les hausses de prix du pétrole. Par ailleurs, il est d'avis qu'existe une part de responsabilité du gouvernement soutenu par la majorité municipale, qui ne touche pas aux 74 % à 80% des taxes qui grèvent le plein d'essence ou de gasoil des citoyens.

Ainsi, si cette répercussion est limitée aux mouvements populaires ayant lieu dans différents pays, **Monsieur CHAREILLE** est d'avis que le gouvernement a la possibilité de neutraliser les difficultés économiques que connaît Etampes, notamment en diminuant les taxes « éhontées », ou en réintroduisant la TIPP flottante (Taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui permet de faire face à ces évolutions du prix du pétrole.

Monsieur MARCHINA remercie Monsieur CHAREILLE pour son intervention, et indique que le compte-rendu de cette séance présentera des propos très intéressants. Il reprend sa présentation, ajoutant que le contexte d'incertitudes dans lequel s'inscrit le budget 2011 de la ville d'Etampes est également lié au devenir du cadre financier et fiscal entourant les relations entre l'Etat et les collectivités et à une politique de désengagement constant qui pèse sur les communes et leurs projets.

En outre, il indique que le contexte mondial actuel, troublé, impacte le fonctionnement des collectivités, ce dernier étant lié aux tensions internationales et à ses effets sur les marchés monétaires, les marchés de matières premières et les produits alimentaires. A ce risque inflationniste se conjugue pour les mêmes raisons, un renchérissement du coût de l'énergie (pétrole, chauffage, gaz, électricité).

Dans le contexte national tout aussi perturbé et générant des baisses des dotations perçues, la croissance économique envisagée pour cette année serait de + 1,5%, pour le moins modérée, voire faible.

Le taux de chômage, encore élevé en France, va se traduire par une solidarité toujours indispensable à l'égard des personnes fragilisées, en recherche d'emploi ou de formation.

En outre, **Monsieur MARCHINA** fait remarquer que l'obligation faite à l'Etat de réduire son déficit budgétaire aura des conséquences qui pèseront sur les finances locales. Les contributions de l'Etat au dispositif Réussite Educative, Contrat urbain de Cohésion sociale, et à toutes les actions d'intégration, de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations, diminueront de 12%.

Il signale que le gel des dotations de l'Etat se confirme. La Dotation Globale de Fonctionnement pour Etampes, en 2011, est figée et va accuser une perte prévisionnelle de 49 000 euros en raison des modes de calcul du nouveau recensement qui ne prennent pas en compte la population réelle de la ville. Le montant de cette dotation était de 6 309 000 € pour 2010 et sera, selon les prévisions, de 6 260 000 €, alors que la municipalité a des éléments solides confirmant que sa population est en expansion. De plus, la non prise en compte de l'inflation de 1,5% en 2010 entraîne un manque de recettes de près de 100 000 euros. Le cumul de ces pertes sur recettes représente un point de fiscalité.

En outre, il prédit que certaines mesures à venir vont peser sur les différentes compensations et dotations versées. En effet, les conséquences des différents transferts de fiscalité entraînent une notification des bases fiscales avec beaucoup de retard par rapport aux années précédentes, ce qui met en difficulté nombre de collectivités locales

Monsieur MARCHINA regrette ensuite un désengagement fortement marqué de la part des partenaires, qui contraint la Ville à compenser. Même si Etampes n'entend pas se laisser faire, et est intervenue auprès de ses partenaires pour faire valoir les intérêts des Etampois, la ville doit composer avec :

- la modification des règles d'attribution des subventions au titre du Contrat Départemental, qui passe de trois à cinq ans, entraînant ainsi une perte de ressources de 950 000 € par an au regard du précédent dispositif ;
- le refus de l'Etat et de la Région d'assurer leurs engagements financiers, pourtant contractualisés, obligeant la Commune à compenser plus de 1.8 M € de pertes de recettes d'investissement, à savoir 1 150 000 € pour le nouveau groupe scolaire de Guinette et 700 000 € pour le gymnase Poirier. Il répète que la Ville doit donc emprunter ces 1, 8 M €, ce qui induit des frais supplémentaires.

Monsieur MARCHINA souligne ensuite le fait que, dans le cadre de son plan de relance, la Ville d'Etampes s'est engagée dans une politique d'investissement affirmée qui répond à de réels besoins, et témoigne de l'engagement communal à ne pas subir les événements malgré les désengagements de ses partenaires. Il s'agit d'un effort financier conséquent, voire exceptionnel, qui va permettre de doter la commune des équipements publics nécessaires qui bénéficieront aux Etampois pour les décennies à venir.

Monsieur MARCHINA présente le tableau des dépenses : les dépenses pour les établissements scolaires, considérés comme une priorité, atteignent 6 124 K€, celles pour des équipements de services 385 K€, celles pour le patrimoine communal 935 K€, celles pour l'aménagement et la vie de quartier, la voirie et le développement durable 5 836 K€, et celles pour les équipements sportifs 2 709 K€.

Ainsi, il est encore prévu pour 2011, plus de 15 M € d'investissements.

Ces investissements comprennent de nouveaux équipements qui participent à une plus forte cohésion urbaine et sociale et créent davantage de liens entre les familles et dans les quartiers.

Des équipements utiles et attendus sont réalisés pour la petite enfance. Ainsi, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, **Monsieur MARCHINA** signale l'ouverture d'une structure multi-accueil à Guinette permettant d'accueillir cinquante enfants de 0 à 3 ans, et d'une maison de la petite enfance rue Jean Baptiste-Eynard sur un espace de 2000 m² comportant une crèche familiale, une structure multi accueil, ou encore un espace pour le RAM, la PMI, et le centre de planification.

Pour les familles d'Etampes, les activités des haltes garderies de Saint-Gilles et de la Croix de Vernailles sont maintenues dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur MARCHINA rappelle également la mobilisation de la Ville pour la réussite des enfants et leur épanouissement, notamment à travers le monde scolaire, et cite les actions suivantes :

- réalisation d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de Guinette /Hauts Vallons comportant dix classes ;

- mise en place de tableaux numériques dans neuf écoles élémentaires de la Ville ;
- renouvellement du mobilier scolaire, et travaux de réfection en concertation avec les communautés scolaires.

En outre, il indique que débiteront cette année les travaux du nouveau lycée professionnel Louis Blériot, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la CCESE qui a cédé le terrain gratuitement, sans parler de l'apport en énergie fourni par un certain nombre d'élus.

S'agissant des associations et des clubs sportifs, **Monsieur MARCHINA** fait part de l'évolution de l'investissement, de 1 171 K€ en 2009, à 5 390 K€ en 2010, avec le gymnase Poirier et les vestiaires du rugby. Ainsi, l'achèvement des travaux d'extension du gymnase Poirier et son équipement vont permettre de bénéficier d'une structure complètement réhabilitée, voire restructurée, et agrandie de 4000 m² avec deux grandes salles de pratique sportive, un dojo, un stand de tir, ainsi que des nouveaux locaux et salles de réunion. Il évoque également la réalisation d'une aire multisports dans le nouveau quartier de Guinette. Il précise qu'il est prévu d'investir 2 709 K€ en 2011.

Il évoque ensuite la réalisation de nouveaux équipements de proximité qui permettront de bien vivre dans chaque quartier. À l'automne 2011 ouvrira la Maison de Quartier des Emmaüs Saint-Michel, qui favorisera l'accès au savoir des enfants et de l'ensemble des habitants du quartier, grâce à son espace public numérique. Il indique qu'il s'agira d'un nouveau lieu de vie et de cohésion sociale, grâce à une salle polyvalente de plus de 60m², qui permettra le développement des activités associatives. Ce sera aussi un lieu de soutien à la scolarité, ce qui est fondamental pour les enfants, et d'accompagnement des habitants dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Il fait ensuite part d'une étude de désenclavement du quartier de la Croix de Vernailles par la rue de l'Égalité, et l'acquisition des locaux de l'Hôpital Barthélemy-Durand pour aménager la future maison de quartier.

L'équipe municipale œuvre en faveur du cadre de vie des Etampois et de la préservation de l'identité de la commune et de chacun de ses quartiers, à travers les réalisations suivantes :

- des travaux sur le boulevard Saint-Michel (RD 207), la route allant du quartier Saint Michel à Brières) : réaménagement complet de l'entrée Nord d'Etampes de la Zone Industrielle des Rochettes jusqu'à l'opération de rénovation urbaine des Emmaüs Saint Michel en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne et le Département de l'Essonne. Il ajoute que la Ville s'est engagée financièrement à hauteur de près de 400 000 euros ;
- l'achèvement des travaux dans le quartier Saint-Pierre dans les rues Rose Chéri et des Aveugles ;
- la poursuite du programme annuel de réfection de la voirie, concernant entre autres, la rue des Alizés et le boulevard Henri IV ;
- l'aménagement complet de la rue Jean Baptiste-Eynard, et des abords du gymnase Poirier ;
- les travaux au hameau du Chesnay, avec le remplacement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- la mise en sécurité des postes de relèvement ;
- l'étude pour la réalisation d'un nouveau commissariat sur la ZAC du Bois Bourdon ;

- la mise en protection du patrimoine historique, via notamment des travaux pour les toitures des églises ;
- la mise en valeur du patrimoine communal, avec la réfection en cours des façades des bâtiments rue Saint-Mars ;
- la poursuite du programme de développement et de remplacement de l'éclairage public, dont il précise qu'il s'agit d'une longue démarche, importante et régulière, menée depuis une dizaine d'années ;
- le renforcement de la politique de la propreté de la ville, avec la poursuite du programme de mécanisation des moyens techniques des services, et la réalisation des locaux des cantonniers.

En outre, **Monsieur MARCHINA** informe le Conseil qu'Etampes va engager une réflexion d'ensemble sur le stationnement en concertation avec le STIF. La phase d'études et la programmation des travaux pour la réalisation du parking de la rue de l'Île Maubelle auront lieu en 2011. Il évoque également le projet d'aménagement du parking du PSR en liaison avec la Région et le STIF.

Il parle ensuite de l'opération ANRU, un projet devenu réalité via la livraison de cinquante-quatre nouveaux logements sur site, répondant à toutes les normes de confort et de performance énergétique, la construction de vingt-neuf pavillons individuels à Guinette, et le lancement du programme des seize nouvelles habitations.

Il rappelle la politique active menée par la Ville en matière de Vie des Quartiers. Ainsi, se poursuit la démarche menée avec le bailleur OPIEVOY pour la requalification des bâtiments rouges A, B, C, D de Guinette. Il évoque aussi l'accompagnement du programme de réhabilitation des logements de la Vallée Collin, l'intervention sur le domaine public communal pour la réfection du mobilier urbain et des escaliers. Il indique également le lancement d'une étude dans le cadre de l'aménagement de l'ex-clinique du Val-de-Juine, pour la création de logements étudiants et d'un foyer logement pour personnes âgées.

Monsieur MARCHINA évoque ensuite l'éducation et le transfert des savoirs, qui constituent toujours une priorité de l'action municipale, et qui se traduit par les points suivants :

- poursuite de la politique de réussite éducative avec la Caisse des Ecoles (132 enfants concernés en 2010) malgré le désengagement des partenaires financiers de la Ville ;
- dotation de tableaux numériques avec la Caisse des Ecoles ;
- mise en place de permanences du Bureau Information Jeunesse (BIJ) au cœur des établissements scolaires, renforcement des accompagnements dans les parcours d'études et de formation des jeunes grâce au dispositif municipal entièrement financé par la Ville, « Coup de Pouce », en lien étroit avec la Mission Locale Sud Essonne ;
- mise en place des activités éducatives au sein de la nouvelle Maison de Quartier des Emmaüs St Michel ;
- accentuation des actions au sein de la Maison de Quartier et des Plateformes Multiservices pour permettre aux enfants d'accéder à la Culture ;
- maintien de l'activité de l'Espace Public Numérique au BIJ ;

Il ajoute que la Ville maintiendra son engagement aux côtés des associations partenaires.

Par ailleurs, Etampes reste une Ville solidaire, et, depuis 2009 et face à la crise, l'action de la commune a été marquée par une volonté politique forte, celle de protéger les Etampois, de maintenir et renforcer le niveau de service public communal, et de développer des mesures innovantes et utiles pour l'emploi et la formation. **Monsieur MARCHINA** précise qu'Etampes réaffirme cette priorité pour 2011.

Ainsi, la Ville maintient l'effort budgétaire consenti dans le cadre du plan de relance pour accompagner les personnes en difficulté. Pour la deuxième année consécutive une subvention importante de 1 386 000€ sera allouée au CCAS. Par ailleurs, outre les différentes aides habituelles en matière de prévention sociale et d'insertion, la Ville va reconduire sa politique sociale spécifique visant à la participation au paiement des factures d'eau, d'EDF, et d'assurances.

La Ville s'est engagée dans la lutte contre la précarité et participe dans ce but à la constitution de dossiers divers, de surendettement ou d'aides au maintien dans le logement. Il évoque également les actions suivantes :

- maintien des tarifs réduits dans les restaurants scolaires municipaux, les études dirigées et les activités d'animation dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- poursuite et accentuation de l'aide à la formation des adultes dans le cadre du fond de soutien : prêt à taux zéro, subventions et aides à la mobilité ;
- développement des activités au sein du Point d'Accès au Droit.

Dans le cadre de son action pour l'emploi, la Ville va consolider son partenariat avec les entreprises du bâtiment et de travaux publics par le biais des clauses sociales renforcées.

En ce qui concerne la santé des Etampois, les actions et missions du centre de soins ouvert à tous et sans conditions de ressources seront poursuivies et renforcées.

S'agissant des personnes âgées, après la mise en œuvre d'une nouvelle « Citadine », sera créée une halte répit Alzheimer avec le Rotary club, et un plan d'actions pour les personnes à mobilité réduite sera mis en place.

Entre autres, **Monsieur MARCHINA** indique qu'Etampes poursuit son action par :

- la poursuite de sa politique d'aide au maintien à domicile grâce aux cinquante agents se relayant chaque jour de la semaine pour permettre le meilleur confort de vie possible aux aînés ;
- le maintien du dispositif de portage des repas organisé pour assurer la livraison d'un repas équilibré du lundi au dimanche et de la télé assistance, ce qui permet, comme le faisait remarquer Madame HIRSCH, d'avoir des informations sur la santé des aînés ;
- la mise à disposition des « Citadines », dont le nombre a été augmenté en 2010 avec un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. Ce service à la demande, gratuit, fonctionne du lundi au samedi ;
- le développement des animations et sorties ;
- l'attribution de chèques « emploi service universel » à moitié de leur valeur réelle.

En outre, il rappelle que la question des transports en commun se situe au cœur des préoccupations municipales. Les arrêts de bus devant être aménagés pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapées, les études techniques préalables seront réalisées en 2011. Par ailleurs, la municipalité est aux côtés des usagers de la ligne C du RER et des

TER. Ainsi, après de nombreuses actions, des bonnes nouvelles viennent d'être annoncées. Le Sud-Essonne va bénéficier de nouvelles dessertes, ce qui devrait alléger la fréquentation de la gare d'Etampes. De plus, la SNCF s'est engagée à améliorer les conditions de transport en général. Selon **Monsieur MARCHINA**, il s'agit d'un vaste programme.

Un autre grand défi de la Ville consiste à construire un avenir durable.

Etampes mène donc de nombreuses actions en matière de développement économique et commercial, et Monsieur MARCHINA cite :

- la poursuite du programme de désenclavement du Parc Sud Essor par la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne : lancement des études et de la programmation pour la déviation à partir de la RN 191, c'est-à-dire Etampes-Chartres ou Etampes-Dourdan, par l'intercommunalité ;
- le soutien aux projets menés dans le cadre du pôle de compétitivité Mov'eo avec FAURECIA, entreprise appelée à être un pôle mondial de recherche et de développement sur le site d'Etampes-Brières ;
- le programme d'extension du parc d'activités du Bois Bourdon. 22 hectares bientôt viabilisés et commercialisés face à la zone d'activité commerciale Leclerc ;
- le lancement du programme d'aménagement de l'entrée Nord d'Etampes pour faciliter l'accès à la zone commerciale des Rochettes, dans le prolongement des travaux de déviation RD 207/RN 20, dont Monsieur MARCHINA précise qu'ils devraient débuter en juillet 2011 ;
- la création d'un guide spécifique aux entreprises du territoire étampois.

La Ville souhaite être le premier partenaire au service du commerce de proximité, via les actions suivantes :

- poursuite de la politique d'animations visant à promouvoir les activités des commerces de proximité ;
- réorganisation du marché le samedi en centre-ville avec la mise en place d'un carré du terroir et d'un espace Bio ;
- création d'un nouveau parking en centre ville ;
- favoriser l'installation de nouvelles enseignes par une action en partenariat avec la Chambre de Commerce et celle des Métiers, et implantation d'un primeur ;
- engagement de la rénovation du Centre Commercial Les Fleurettes en liaison avec l'EPARECA, un organisme spécialisé, ce qui renforcera l'animation dans ce quartier ;
- Renforcer le service économique à vocation commerciale pour diversifier l'activité commerciale.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE demande ce que signifie « *Renforcer le service économique à vocation commerciale pour diversifier l'activité commerciale* », et souhaite savoir quelles mesures concrètes en découleront.

Monsieur MARCHINA lui répond qu'une personne supplémentaire sera recrutée pour être à l'écoute des commerçants.

Il poursuit sa présentation.

En matière de développement durable, il indique que le nouveau groupe scolaire et la structure multi-accueil sur le quartier de Guinette ont été conçus en application des quatorze cibles permettant de la qualifier « très haute performance énergétique » (T.H.P.E). La chaufferie sera équipée d'une chaudière biomasse fonctionnant aux agro pellets fournie par la coopérative Ile-de-France Sud.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET demande si un appel d'offres sera lancé dans ce but.

Monsieur MARCHINA ne sait pas, mais pense qu'il serait intéressant, dans le but de faire des économies d'énergie, d'être fourni par un opérateur n'étant pas situé trop loin.

Monsieur CHAREILLE indique que cela ne répond pas à la question posée.

Monsieur MARCHINA maintient qu'il serait peu intéressant qu'un appel d'offre amène la municipalité à se fournir à Perpignan, ce qui impliquerait des frais de transport supplémentaires

Il poursuit la présentation, en précisant qu'un toit végétalisé contribuera à réduire le rejet des eaux pluviales.

Monsieur CHAREILLE revient sur l'intervention de Madame HUGUET, en précisant que la question est celle du respect du droit des marchés publics.

Monsieur COLOMBANI rassure Monsieur CHAREILLE, en lui confirmant que tout sera fait dans le respect des codes et des règles des marchés publics.

Monsieur CHAREILLE précise qu'il n'en doutait pas, mais pense qu'il faudrait rappeler ce que sont les marchés publics à Monsieur MARCHINA, qui a longtemps été chargé des finances au sein de cette collectivité territoriale.

Monsieur COLOMBANI demande à Monsieur MARCHINA de reprendre la présentation.

Monsieur MARCHINA reprend sa présentation, répétant que le toit végétalisé contribuera à réduire le rejet des eaux pluviales et à améliorer la performance énergétique du bâtiment, dans le cadre du nouveau groupe scolaire et de la structure multi-accueil.

Par ailleurs, il indique que la maison de quartier des Emmaüs Saint-Michel a été conçue selon les principes : « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), intégrant une isolation performante, des panneaux solaires, et des aménagements intérieurs avec des matériaux éco responsables.

En outre il rappelle que le point info énergie, installé dans un bâtiment municipal, va ouvrir ses portes, et que la Ville lui attribuera une subvention annuelle de 20 000 euros.

En partenariat avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, la Ville a lancé une démarche « bilan carbone » pour ses bâtiments et ses modes internes de fonctionnement.

Il signale que tous les chantiers de la ville, même en matière de voirie, sont organisés autour des préoccupations de la protection de l'environnement (bruit, propreté, respect du cadre de vie, sécurité dans et aux abords du chantier).

Enfin, il rappelle la mise en place du tri sélectif sur l'éco-site du SIREDOM à Etampes, démarche visant à réduire le coût du traitement des déchets collectés par les services techniques

Monsieur MARCHINA indique ensuite que la Ville d'Etampes réalise une gestion financière cohérente et responsable, qu'il qualifie d'une gestion de « bon père de famille ». Ainsi, la Ville, consciente des réalités et du contexte économique national toujours tendu, est-elle particulièrement soucieuse du pouvoir d'achat des Etampois. L'année 2011 ne connaîtra pas d'augmentation des taux communaux, et verra la facture d'eau baisser. En outre, après la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 6,54% et la baisse du prix de la distribution de l'eau de 25% en 2010, cette année verra la surtaxe assainissement du SIARE diminuer de 0,45 € en 2010 à 0,40€ en 2011 soit 6 € de moins, pour une consommation moyenne de 120 m³.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET constate que sont présentés au Conseil municipal les chiffres du SIARE de 2011, alors qu'il n'a pas encore voté le rapport du Maire de 2009.

Monsieur COLOMBANI répond que cela a été décidé par le Conseil syndical du SIARE.

Madame HUGUET fait pourtant remarquer que le rapport du SIARE est intégré dans le rapport du Maire.

Monsieur COLOMBANI indique que le SIARE a informé l'équipe municipale d'une baisse des tarifs en 2011.

Monsieur LAPLACE ajoute que cette baisse est effective depuis le 1^{er} mars 2011.

Monsieur COLOMBANI précise que les Etampois ne peuvent que s'en réjouir, et donne la parole à Monsieur MALONGA.

Monsieur MALONGA donne pouvoir à Mme HUGUET.

Monsieur MARCHINA reprend la présentation.

Il précise que 2011 ne verra pas d'augmentation des tarifs des prestations communales, selon une volonté affirmée par l'équipe municipale depuis plusieurs années. Il présente le tableau donnant un comparatif entre l'évolution de l'inflation et celle des tarifs en matière d'accueil périscolaire.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE trouve surprenant de présenter un tableau ne comportant ni abscisse ni ordonnée.

Monsieur MARCHINA fait remarquer que ne manquent que les ordonnées.

Monsieur CHAREILLE confirme qu'il trouve cela particulier. En effet, le tableau ne permet pas de comprendre à quoi correspond la courbe de l'inflation présentée.

Monsieur MARCHINA donne raison à Monsieur CHAREILLE, et indique que les services lui communiqueront ces données et précise que ce document a déjà été présenté en Commission des Finances, en « absence régulière » de Monsieur CHAREILLE. Il ajoute qu'il sera possible d'en reparler en commission.

Monsieur CHAREILLE n'autorise pas Monsieur MARCHINA à parler « d'absence régulière », et indique qu'il reviendra sur les « absences régulières » de Monsieur le Maire. En outre, puisque Monsieur MARCHINA est un habitué des rappels au règlement, il indique à ce dernier que Monsieur COLOMBANI ne lui a pas donné la parole. Par ailleurs, si ce tableau devait être publié dans Etampes Info, selon lui le journal régulier de propagande municipale, il faudrait y intégrer les abscisses et les ordonnées.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur MARCHINA.

Monsieur MARCHINA répète que ce document a été projeté en commission des finances, certains élus ayant quitté la séance précipitamment, avant la fin.

Monsieur CHAREILLE maintient son propos disant qu'il s'agit de « n'importe quoi ».

Monsieur MARCHINA répète que ce document a été projeté en commission des finances, lors d'une séance à laquelle Monsieur CHAREILLE était exceptionnellement absent.

Il continue sa présentation, et rappelle pour mémoire, que les tarifs actuels « accueil périscolaire » en 1^{ère} tranche de quotient sont de 1,05 € le matin, et de 1,70 € le soir. Il donne ensuite les tarifs suivants :

- Tarifs restauration scolaire : 1^{ère} tranche de quotient : 1,17€
- Tarif social :
 - Restauration scolaire = 0,15€
 - Etude dirigée = 0,15€,
 - Centres de loisirs = 1€/jour

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur GUENOT.

Monsieur GUENOT précise qu'il n'a pas quitté la commission des finances de manière précipitée, mais de manière prématurée, car il ne disposait pas du document projeté, ce qui ne permettait pas un travail de qualité. Il rappelle d'ailleurs que pour la même raison, l'année passée, une commission des finances s'était tenue une seconde fois pour permettre d'avoir un débat cohérent.

Monsieur MARCHINA indique néanmoins que ce document a été envoyé dans les cinq jours précédents le Conseil municipal.

Madame HUGUET fait remarquer que cela est tout à fait normal. Elle ajoute avoir également quitté la commission des finances car elle ne disposait pas de ce document. Si les élus de l'opposition avaient eu ce document, ils seraient restés jusqu'à la fin de la commission.

Monsieur COLOMBANI indique que, dans la plupart des collectivités territoriales, le seul document fourni en matière d'orientations budgétaires est la note de synthèse. Ainsi, il n'est pas obligatoire de donner cette présentation aux élus. Elle est étudiée et travaillée en commission. Il redonne la parole à Monsieur MARCHINA.

Monsieur MARCHINA reprend la présentation, et rappelle l'importance primordiale de l'autofinancement pour les investissements d'une ville. S'agissant des ressources finançant les investissements, il met en comparaison le budget primitif de 2010 et celui de 2011. En 2010, la participation de l'autofinancement aux investissements était de 9 %, tout comme les subventions, l'emprunt participant quant à lui à hauteur de 71%. En 2011, l'autofinancement étant prévu à 16%, soit une augmentation d'1 M€, la participation de l'emprunt diminue à 57%, soit une diminution de 3 M€. Dans le même temps, la Ville doit prendre en charge une perte de recette de 1,8 M€ sur l'école des Hauts Vallons et sur le gymnase Poirier, alors que des engagements contractuels ont été passés. Il souligne ensuite l'importance qui existe à

maîtriser les dépenses de fonctionnement. Aussi l'augmentation de la masse salariale est limitée à 2,3% et le volume des prestations extérieures reconduit à l'identique de 2010.

Il souligne ensuite une politique d'économie toujours active, via la mise en concurrence systématique des entreprises, et la sensibilisation du service public communal aux économies d'énergie dans le cadre de la démarche « bilan carbone ».

Monsieur MARCHINA précise que tous les nouveaux investissements répondent aux normes HQE et qu'un centre de tri sur l'Eco-site pour les déchets collectés par les Services Techniques est mis en place en partenariat avec l'intercommunalité et le SIREDOM. Cette installation présente le double avantage de donner lieu à un moindre enfouissement des déchets collectés, et à une baisse significative du coût de traitement.

Etampes a également la volonté d'optimiser la gestion du patrimoine communal au service de l'intérêt général, afin de pouvoir acheter des biens ou des immeubles utiles à la collectivité, et vendre au meilleur prix des biens ou immeubles inutiles.

A titre d'information, il indique que l'indice des dépenses communales calculé par l'Association des Maires de France a augmenté de 34,7% de 1999 à 2010, alors que l'inflation a progressé de 20,1%.

En conclusion, **Monsieur MARCHINA** constate que depuis des années, et plus exactement depuis 1995, la ville d'Etampes mène une politique d'investissement extrêmement forte. Des travaux obligatoires, nécessaires, incontournables pour répondre aux besoins des Etampois et s'inscrire dans le plan de relance engagé, en 2009, au niveau national. Cette action, conduite au service de chaque quartier de la commune et de chaque Etampois, au travers de mesures sociales innovantes notamment pour l'emploi, a été possible grâce à la mise en place d'une politique financière adaptée conciliant la défense des intérêts des Etampois et de leur pouvoir d'achat, à travers la maîtrise de l'évolution des taux communaux, le maintien des tarifs des services communaux avec la mise en place de tarifs spécifiques pour les personnes ou familles en difficulté et la volonté d'agir en faisant appel à l'emprunt de manière responsable. En effet, de nombreux investissements indispensables ont été ou seront réalisés pour plusieurs décennies. Il ajoute qu'il est donc normal que leur charge soit étalée dans le temps.

Aux yeux de Monsieur MARCHINA, Etampes a aujourd'hui bien changé, et ce constat sera encore plus vrai au terme de cette année charnière. Pour autant, la Ville se doit également d'être particulièrement vigilante par rapport à l'avenir, en raison notamment du désengagement constant dont font preuve ses partenaires - l'Etat, la Région et le Département, désengagement qui la conduit à devoir compenser la perte de recettes de 1,8 M€. Face à cette réalité qui pèse de plus en plus lourdement et au regard d'un environnement économique et social toujours fragile, la prudence doit être de rigueur et gouverner les décisions à venir. Pour cette raison, afin de rester dans un cycle financier vertueux, la Ville entend maîtriser son endettement et va ainsi lisser ses prochains investissements sur plusieurs années.

Monsieur MARCHINA conclut sa présentation en soulignant le fait qu'aujourd'hui, Etampes construit son futur.

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur MARCHINA, et laisse la parole à Monsieur JOUSSET.

Monsieur JOUSSET indique que les élus de l'opposition ont bien étudié ce document depuis qu'ils l'ont reçu. Il indique qu'il va se faire l'écho de quelques remarques d'ordre général au sujet de cette présentation, et donne donc lecture d'un texte au nom de la Liste « Etampes Solidaire » :

« La présentation générale du Budget 2011 d'Etampes effectuées par la majorité municipale révèle que cette dernière n'a pas de projet pour la Ville. Rien de neuf n'est à signaler. En effet, cette présentation minimaliste exploite d'anciens projets, sans apporter aucune innovation. Sans en avoir l'air, elle intervient plutôt dans le sens d'un accompagnement de la réforme générale des politiques publiques et d'une généralisation de la rigueur et de l'austérité voulue par le gouvernement, que Monsieur MARLIN soutient à l'Assemblée Nationale. En effet, avec la réforme des collectivités adoptée par le Parlement et dont nous commençons à ressentir tous les méfaits, c'est bien la capacité et l'autonomie des communes, départements et régions à mettre en œuvre des politiques publiques au service des habitants qui sont visées.

Pour la gauche à laquelle nous appartenons, nos finalités et ambitions politiques sont diamétralement opposées à la vision néolibérale que vous et vos amis en avez. La politique que nous voulons est axée sur la lutte contre les inégalités, toutes les discriminations et pour l'épanouissement de chacun. Tournée vers les besoins de la population et répondant au mieux à son aspiration. C'est donc dans ce contexte marqué aussi par des luttes et résistances multiples, comme en témoigne ce soir la présence de salariés de l'ESAT Paul Besson, que nous sommes, nous la gauche, appelés à relever, avec les habitants et les salariés, le défi pour défendre et développer notre service public.

Mais quelle est donc la réalité du déficit public ?

L'analyse des comptes publics par l'INSEE démontre que ce déficit public est le fait essentiellement de l'Etat et a été majoritairement généré par les multiples cadeaux fiscaux. Entre 2000 et 2009, selon le rapport Carrez, le budget général de l'Etat a perdu 100 milliards d'euro : 2/3 sont dus aux baisses d'impôts, 1/3 aux transferts de ressources à la sécurité sociale en guise de compensation des allègements de charges sociales.

Cette somme de 100 milliards est à rapprocher du montant du déficit public : 149,7 milliards d'euro en 2009 et 92 milliards d'euro prévus en 2011. Si le déficit public, qui représentait 3,3 % du produit intérieur brut en 2008, atteint près de 8 % en 2010, c'est sous l'effet du renflouement des banques, ne l'oublions pas, sans aucune contrepartie, et du plan de relance mis en place par le Président et dont l'effet sur la croissance et la situation sociale de notre pays reste à démontrer. Tout comme l'est d'ailleurs votre volet local du plan de relance. L'objectif annoncé du gouvernement, vous le savez bien, est de ramener ce déficit à 6 % dès 2011 et à 3 % en 2013.

Pour parvenir à cet objectif, et outre la suppression de certaines niches fiscales, les projets de lois de finances 2011 et de programmation prévoient de très nombreuses coupes sombres dans les dépenses publiques. L'Etat construit son budget sur la base d'une croissance « zéro » en volume, c'est-à-dire, sur un maintien global de ses dépenses.

Les sommes allouées à la redistribution et au fonctionnement des services publics fondamentaux vont être particulièrement touchées et concernent les domaines qui sont essentiels à la vie quotidienne de nos habitants, au progrès social. Il s'agit notamment des budgets de :

- solidarité, insertion et égalité des chances ;
- écologie, développement et aménagement durables ;
- ville et logement ;
- sports, etc.

Quel est aujourd'hui le sort réservé aux collectivités locales ?

Les concours de l'Etat aux collectivités locales sont gelés en valeur de 2011 à 2014, soit à

50,4 milliards d'euro. Ceci est d'autant plus inadmissible que le secteur local ne représente que 11 % de la dette publique, alors qu'il réalise 21 % des dépenses publiques totales et plus de 70 % des investissements publics civils. Pour Etampes, ceci devrait se traduire par une réduction en valeur de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce que vous avouez du bout des lèvres à la page 17 de votre cahier.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, dont le montant pourrait être maintenu, le gouvernement a d'ores et déjà fait part de ses intentions, pour les prochaines années, de faire porter l'effort de solidarité sur les communes entre elles. Et c'est déjà ce que vous avez commencé à mettre en œuvre en instaurant, avec vos amis, la mise en place de la taxe additionnelle à la Communauté de communes, en vous employant par exemple, à faire adopter par d'autres communes la mise en place de la vidéosurveillance, dans le seul but, sans doute, d'en faire une compétence communautaire et d'en faire ainsi partager collectivement les frais de fonctionnement et d'entretien.

De même, est envisagé le principe d'indexer l'évolution des concours de l'Etat sur des critères de bonne gestion par l'instauration de bonus/malus. Sans doute le "bon père de famille que vous évoquiez s'en félicitera t-il, mais gageons que la définition des critères sera calquée prioritairement sur une approche financière et non sur une analyse réelle des besoins et compositions des populations. Comment pourrions nous accepter une telle situation ?

Enfin, les compensations fiscales restant les variables sur lesquelles le gouvernement agit pour atteindre ses objectifs budgétaires vont continuer de baisser en 2011.

Ajoutons deux nouvelles mesures :

- la part départementale de la taxe d'habitation et les parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont transférées aux communes ou à leur groupement ;
- la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est allouée aux départements.

Egalement, la Taxe Professionnelle, dont la réforme, présentée comme une mesure de simplification vient en réalité complexifier le paysage fiscal pour les Français en la transférant sur la taxe additionnelle des communautés ou groupement. Cet impôt sera donc supporté par les foyers et les commerces locaux, et non plus sur les entreprises.

Enfin, il convient de rappeler que face au gel des dotations, il nous faudra quand même supporter l'évolution de nos dépenses.

Vous pouvez bien afficher un gros 0% à la une d'Étampes Infos. Pour moi et mes collègues de gauche, 0% et des services en moins ou des impôts en plus à la CCESE, reste une augmentation. Vous ne nous aurez pas, Monsieur le Maire avec votre « bla bla ».

Vous vous contredisez d'ailleurs dans votre présentation en vous vantant à la page 15 du recrutement de 59 agents entre 2007 et 2010. Mais pour combien de créations réelles de postes, Sans doute aucune ou presque. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que vous parlez de maîtrise des dépenses de personnel en page 13, et en précisant page 37 que l'augmentation de la masse salariale reste limitée à 2,3 %. Mais alors que le nombre de poste n'augmente pas ou si peu, que la charge de travail, elle, devient de plus en plus importante pour les employés communaux. Est-ce que c'est ça le progrès en matière de service public ? La réponse est vite trouvé à notre sens.

Et dans le même temps, les attentes des habitants sont toujours plus importantes, le service

public local est fortement sollicité dans tous ses domaines d'intervention (petite enfance, éducation et péri scolaire, maintien à domicile des personnes âgées, pratiques culturelles et sportives, cadre de vie de proximité, accompagnement social, etc..) et il se trouve en difficulté pour y répondre, faute de moyens supplémentaires à y consacrer. Ce n'est surement pas, Monsieur le Maire, en endossant votre costume de chevalier blanc de la défense des services publics, comme nous avons pu le voir récemment à l'hôpital d'Étampes ou à Georges Clémenceau, que vous nous ferez croire que vous vous désolidarisez de vos "camarades" de l'UMP.

Les orientations que nous allons vous proposer ont été établies dans un esprit de responsabilité sur l'usage des deniers publics et la préservation des grands équilibres financiers, mais aussi avec la ferme détermination de consolider la place du service public local, de traduire en actes nos valeurs de gauche et notre conception de faire d'Étampes une ville dynamique, humaine, solidaire, où chaque habitant a sa place et la parole.

Il faut des orientations politiques fortes pour fonder l'ensemble de nos projets et actions :

D'abord, nous soulignons la nécessité d'un développement urbain maîtrisé et durable:

Il s'agit de poursuivre l'aménagement de notre territoire tout en préservant l'identité et les grands équilibres sociaux entre les différents quartiers. Il nous faut veiller en même temps à la construction d'une ville économiquement et socialement dynamique et garante des enjeux environnementaux. Il s'agit pour cela de promouvoir :

- *le développement économique et les offres d'emplois sur le territoire de notre ville ;*
- *un urbanisme qui soutienne le développement d'une économie de proximité, la sauvegarde des commerces, lieux de vie, vecteurs de lien social et créateurs d'emplois ;*
- *la valorisation du patrimoine paysager, de nos espaces verts, à commencer par les zones classées espaces naturels sensibles comme ceux que vous nous avez honteusement proposé de déclasser entre Brières et le Bois Bourdon lors d'un précédent Conseil municipal pour les verser au service d'un aménagement industriel. Combien d'emplois réels cette décision rapportera-t-elle aux Etampois ? Nous avons encore en tête les promesses faites lors de la suppression de plus de quatre cents emplois à FAURECIA. Quel en est le bilan : un employé au centre commercial Leclerc (l'est-il encore ?) et treize embauchés par la Ville ! Mais de qui se moque t-on ? Le nombre de demandeurs d'emploi n'a jamais baissé dans notre ville. Les chiffres en témoignent ;*
- *le développement de transports laissant la part belle aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes, la lutte pour la réduction des gaz à effets de serre, pour une ville moins polluée, moins bruyante, plus agréable.*

Pourrons-nous encore permettre aux catégories populaires et moyennes les plus affectées par la crise, de continuer à vivre et d'habiter à Étampes, et en même temps créer les conditions pour que leurs enfants le fassent à leur tour? A côté de la légitime aspiration à accéder à la propriété, il nous revient de garantir une offre de qualité en logement social.

Ensuite, nous souhaitons une ville de la réussite pour tous :

De la petite enfance à la jeunesse, en passant par la culture et le sport, il nous faut un projet éducatif local pour guider l'ensemble de nos projets et nous devons veiller à les faire vivre avec les jeunes, mais aussi les parents et la communauté éducative.

Nous devons aller au devant des jeunes, favoriser l'accompagnement individuel et collectif pour permettre la réussite de chacun et renforcer la dimension citoyenne. Nous ne pouvons pas répondre à la disparition des RASED et autres dispositifs de soutien par la création d'inutiles et dangereux Conseils des Droits et Devoirs des Familles, ou encore accompagner la suppression de postes d'enseignants en jouant sur la carte scolaire. Nous en trouverions d'ailleurs très vite les limites.

Cette Ville de la réussite pour tous est possible par la démocratie participative :

Chaque Etampois doit se sentir citoyen à part entière. Il doit pouvoir sentir la possibilité qui lui est offerte, entre autres par le service public local, de devenir acteur des affaires de la Cité. L'utilité sociale et la pertinence de nos actions en matière de gains de bien-être doivent être constamment confrontées aux attentes et aspirations collectives des Etampois. Nous nous devons d'être à leur écoute, ainsi qu'à celle des usagers de notre service public. Pour cela, il s'agit de les associer davantage encore dans la définition mais aussi dans la construction des réponses que nous apportons aux problèmes identifiés. Puissiez-vous nous entendre un jour et cesser d'agir en ce domaine avec vos pratiques d'un autre âge, comme nous en avons pu en débattre ici-même.

Elle l'est aussi par le développement et l'évolution du service public local :

Nous voulons rappeler ici que la richesse du service public, c'est d'abord ses agents qui le font vivre au quotidien. Voilà pourquoi nous considérons comme primordial de répondre à l'exigence de formation, d'écoute et de constructions partagées. Force est de constater comme nous en avons parfois le témoignage, qu'il existe des agents en souffrance dans des services sous pression, des usagers qui s'interrogent et nous interpellent. Le service public local apparaît, de plus en plus, pour beaucoup, comme le seul recours, la seule ressource pour les populations, d'autant plus que la précarité, le chômage, les difficultés d'accès au logement s'aggravent, que les libertés publiques, les droits fondamentaux sont malmenés. L'objectif que nous devons atteindre est d'être pleinement en mesure de focaliser les forces du service public local sur les difficultés rencontrées.

Enfin, elle l'est par un recours à la fiscalité maîtrisé et limité :

Un taux « 0 » comme ultime horizon ne peut apparaître comme un moyen d'équilibrer notre balance de fonctionnement, face à une chute conséquente des dotations d'Etat et d'une prévisible stagnation de la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle, nous sommes en mesure, vous, comme nous de prévoir les limites de ce système.

Aussi, face à l'asphyxie financière que l'Etat nous impose, face aux attaques répétées du gouvernement contre la libre administration des élus locaux et des citoyens, nous proposons d'élaborer et de porter devant la population, les salariés et les acteurs économiques, un autre budget, un budget d'exigence, le vrai, le seul budget capable de répondre aux besoins des Etampois. »

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur JOUSSET et donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET évoque tout d'abord « les CITADINES », et précise qu'elles avaient déjà fait l'objet d'un débat à l'occasion des orientations budgétaires de 2010. Elle constate ensuite que le commissariat déménage donc tous les trois ans. S'agissant du « plan lumière », la majorité parle d'un remplacement de l'éclairage public, qu'elle évoquait déjà en 2005 et en

2009. Par ailleurs, elle demande qui, de la Ville ou du délégataire, va payer le remplacement du réseau d'adduction d'eau potable. En outre, la majorité évoque la Maison Barthélémy Durand, qui était pourtant, elle aussi, déjà au Budget 2009. De plus, s'il était prévu de rénover la piscine, il lui semble qu'il était également prévu de construire une piscine en un autre lieu. En conclusion, cette présentation ne constitue pas, à ses yeux, un débat d'orientations budgétaires, mais un bilan de ce qui a été réalisé entre 1995 et 2009.

Monsieur COLOMBANI remercie Madame HUGUET, et donne la parole à Monsieur GUENOT.

Monsieur GUENOT remercie les services qui ont participé à l'organisation de ce débat, et au service de la communication qui a permis d'avoir de beaux graphiques en couleur. Il indique que ses propositions des années précédentes restent valables, puisqu'elles ne sont pas mises en œuvre. La majorité semble insinuer qu'avant 1995, personne à Etampes ne s'occupait des aînés, des enfants, des jeunes, du patrimoine communal ou de la voirie. La majorité indique que depuis 1995, 121 M € ont été investis, pour 22 M€ d'emprunt. Il pense qu'elle oublie de préciser le montant inégalé de subventions dont a bénéficié la Ville de la part du Conseil régional et du Conseil général. Or, tout doit être dit. Effectivement, **Monsieur GUENOT** ne connaît pas un seul « bon père de famille » qui n'entreprendrait pas son patrimoine. Aussi, la majorité municipale maintient-elle ce qu'elle faisait les autres années, ce qui est un minimum. Il ajoute d'ailleurs que ce maintien s'accompagne d'une diminution, comme pour le Centre Communal d'Action Sociale, et la subvention maintenue depuis deux ans. Au regard de l'inflation, cela signifie que le budget de l'Action sociale est en baisse. Les administrateurs siégeant à ce centre aimeraient d'ailleurs sans doute donner leur avis.

Madame HUGUET demande si la date de la réunion prévue a changé.

Monsieur GUENOT ne sait pas, mais constate qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis le mois d'octobre. En outre, il fait part du problème des compétences. Un certain nombre d'entre elles ont été transférées à l'intercommunalité, et il se dit surpris de la facilité avec laquelle la majorité s'attribue le mérite de ce qui se passe bien, et rejette sur l'intercommunalité les dysfonctionnements. En effet, il lui semble qu'au moins 2/3 des actions évoquées dans la présentation relèvent de la Communauté de commune, comme la Maison de la Petite Enfance, ou les travaux liés au développement économique, ce dernier ne se ressentant d'ailleurs pas vraiment. De même, lorsque la majorité dit que l'opération ANRU devient une réalité, il lui rappelle que cela fait des années que le Conseil municipal en entend parler. Or, il attend plus que cela d'un débat d'orientations budgétaires.

En outre, à ses yeux, ce sont les Etampois qui manquent dans ce débat d'orientations budgétaires. Alors que pendant un moment, il était reproché à la Région de ne construire que des « boîtes » la municipalité n'en est même pas à ce niveau, sans même se donner les moyens de faire fonctionner l'existant. Il rappelle que les Conseils de quartier ne fonctionnent pas, et qu'il manque un Conseil de local du développement durable, qui éviterait que la municipalité se gargarise en parlant de HQE (Haute qualité environnementale). Lui préfère entendre parler d'espace naturel sensible, ou de vraie programmation en matière de développement durable

Monsieur GUENOT n'est pas satisfait. Pour sa part, il ne s'agit pas d'un débat d'orientations budgétaires, puisqu'il est uniquement proposé de maintenir l'existant. Ainsi, il demande en quoi le STIF est en mesure, hormis via le parking régional, d'aider la Ville à régler ses problèmes en matière de circulation et de stationnement.

Il remet en cause l'efficacité du plan de relance, dans la mesure où le chômage augmente, et que l'emploi ne progresse pas. Il rappelle qu'en matière de développement économique, il souhaiterait voir davantage que le pôle mondial de FAURECIA, dont il rappelle l'important

coût en moyens humains. En outre, il dénonce les changements constants de politique vis-à-vis du marché du Centre ville, ou de certains travaux de voirie.

Effectivement, la majorité est à mi-mandat, et dorénavant, **Monsieur GUENOT** va s'attacher à rappeler tout ce qu'elle avait promis, et qu'elle n'a pas tenu, comme la pépinière d'entreprise, ou le site de l'hôpital enfin réalisé, etc. En outre, il précise tenir à la disposition de la majorité, l'intégralité des propositions faites par son groupe depuis 1995, qui n'ont jamais été prises en compte. Le Comité d'éthique de vidéosurveillance n'apparaît même pas dans le document, signe que la majorité doit se trouver embêtée que l'opposition puisse avoir des idées. Il en conclut que ce document est intéressant, mais que la majorité n'y fait que reprendre à son compte ce qui a été réalisé par la Communauté de communes.

Monsieur GUENOT se dit donc déçu, car il s'attendait à mieux, tout en ajoutant qu'il ne sert à rien de perdre plus de temps, dans la mesure où la majorité a déjà décidé de tout cela.

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur GUENOT, et donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET demande si les questions qu'elle a posées donneront lieu à des réponses.

Monsieur COLOMBANI lui répond par l'affirmative, et donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE indique que la déclaration de la liste Etampes Solidaire, lue par Monsieur JOUSSET comporte deux axes : un réquisitoire sévère contre l'incurie de la majorité, et un document fort de propositions.

Les années se suivent et se ressemblent au Conseil municipal. Il trouve que Monsieur MARCHINA fait preuve d'un certain toupet lorsqu'il dit que les deux traits principaux de ce Débat d'Orientations Budgétaires sont la construction d'Etampes et la préparation de son avenir.

Sur la forme, il note qu'il s'agit de la troisième séance d'orientations budgétaires à laquelle Monsieur MARLIN n'est pas présent. Il espère que ce dernier fera au Conseil, l'honneur de sa présence lors de la séance consacrée au Budget. En effet, il est celui avec lequel il est possible de discuter le plus, puisqu'il est censé conduire la politique de cette ville. Qu'il soit empêché, ou que cela ne l'intéresse pas, dans les deux cas, s'il ne peut pas ou ne veut pas siéger, **Monsieur CHAREILLE** demande à ce que Monsieur le Maire s'en aille. Selon lui plusieurs collègues de ce Conseil seraient en situation et en capacité de le remplacer, afin que la Ville ait enfin un maire présent, autrement que par des apparitions dans la rue qui lui permettent d'être pris en photo. Soit il siège et travaille, soit il s'en va.

Il constate que Monsieur MARCHINA s'est contenté de lire ce document que les élus avaient reçu, ce qui n'apporte rien et ne contribue pas à éclairer ce que pourraient être les orientations budgétaires et une véritable vision pour cette ville. Il est vrai que si ce document est, sur la forme, le fruit du travail des agents municipaux, il est sur le fond, le fruit du manque de travail de la majorité municipale. Rien dans cette présentation ne permet à des habitants inquiets ou intéressés par l'avenir de leur Ville d'y trouver ce qu'ils attendent.

Il fait remarquer que Monsieur MARCHINA a oublié de dire que toutes les infrastructures de la Ville ont été créées sous les mandats de la gauche. De même, il a oublié de dire, s'agissant de la mise aux normes des bâtiments publics, que les normes ont évolué entre 1977-1995, et entre 1995-2011, et qu'elles évolueront encore. Aussi est-il d'avis que la majorité ne fait que respecter les obligations légales d'entretenir le patrimoine communal et de respecter les normes, faut de quoi elle rencontrerait des difficultés avec les autorités de tutelle.

Aux yeux de **Monsieur CHAREILLE**, ce document ne comporte donc rien, et dix pages portent d'ailleurs sur la période allant de 1995 à 2009. En seize ans, la majorité n'a fait que construire une école, et pas un seul logement social. La majorité n'en parle pas, car elle n'ose pas afficher son idéologie et ses pratiques destinées aux privilégiés.

En outre, il pense que la majorité réagit de manière infantile, en remettant toujours les difficultés sur le dos des autres, Conseil général ou Etat. Or, ce désengagement de l'Etat est une politique de l'UMP, et Monsieur MARLIN, également Député, soutient cette majorité construisant ce désengagement.

S'agissant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la présentation s'arrête à 2009, alors que l'année en cours est celle de 2011. Aussi pense-t-il que la majorité n'est pas en capacité de fournir au Conseil les chiffres de charge du personnel de 2010. Il en est de même pour les recettes.

Alors que le chiffre de cinquante-neuf agents communaux est évoqué, la majorité ne précise pas le nombre de postes supprimés entre 1995 et 2011. Si ce document parle de 2007 ou de 2010, rien n'est dit sur 2011, alors qu'il s'agit bien des orientations budgétaires de 2011.

Aussi **Monsieur CHAREILLE** est d'avis qu'il ne s'agit que d'une communication, qui ne mérite même pas ce qualificatif. Selon lui, la majorité joue sur la peur. Lorsque le Président de la République évoque Jean Jaurès, Jean Jaurès est évoqué en Conseil municipal. En ce moment, puisque le Président de la République est embarqué dans des difficultés internationales, l'international est évoqué en Conseil municipal. Aussi **Monsieur CHAREILLE** ne voit-il en la personne se trouvant à la tête de cette ville rien de plus qu'un petit « Sarkozy de banlieue ».

Monsieur DALLERAC répond que Monsieur CHAREILLE fait quant à lui un « mauvais » MELENCHON.

Si **Monsieur CHAREILLE** suit la majorité dans son réquisitoire contre Sarkozy en page 17, il se demande ce qu'apporte Mademoiselle GIRARDEAU au Conseil régional. Selon lui, il n'est pas possible de dire que le bilan de cette dernière en matière d'influence et de résultats pour la Ville soit globalement positif.

Par ailleurs, Monsieur CHAREILLE compare cette majorité à un « coucou » de la politique locale. Le coucou niche dans le nid des autres, à l'instar de cette dernière qui reprend à son compte des réalisations d'autrui. Elle l'a fait en matière de programme, puisqu'elle n'en avait pas en 2007. En outre, la majorité a repris des propositions de la gauche, comme le « bilan carbone », qui avait été proposé en 2007, et qui n'a d'ailleurs toujours pas été réalisé. Selon lui, le coucou continue donc à se gargariser d'habiter dans un très beau nid, qu'il n'a pas contribué à fabriquer.

Par ailleurs, si la majorité indique que la SNCF s'est engagée sur l'amélioration de la ligne C du RER, Monsieur CHAREILLE rappelle que la SNCF n'est pas rattachée à la Ville d'Etampes sur le plan budgétaire, et que le Conseil municipal n'a pas à voter le budget ni les actions de la SNCF.

En matière de « développement économique et commercial », il indique que les commerçants et acteurs économiques d'Etampes ne s'adressent pas uniquement à l'actuelle majorité municipale, mais également à l'opposition, et sont très inquiets de la manière dont la majorité envisage la politique économique, industrielle et commerciale de la Ville et de sa zone industrielle. Ainsi, les commerçants ont sévèrement réagi face à la politique menée par rapport au marché et à la suppression de ce dernier le samedi après-midi. À ses yeux, il faudrait également se poser la question de l'efficacité des animations commerciales. La même personne gère ces dernières depuis 1995, et aucun résultat n'est visible en matière de développement commercial de la Ville.

Par ailleurs, il constate que la majorité indique que l'eau a baissé de 25%, mais oublie de préciser que sa distribution ne compte que pour partie dans la facture globale, et que ce prix a augmenté en 2010.

En conclusion, il est d'avis que la majorité oublie de préciser qu'elle procède à un recyclage permanent des idées, et il pense que ce recyclage, et celui des promesses non tenues, devraient être inscrits dans le bilan en matière de « développement durable ».

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur CHAREILLE et donne la parole à Mademoiselle GIRARDEAU.

Mademoiselle GIRARDEAU précise qu'elle intervient suite aux attaques personnelles prononcées par Monsieur CHAREILLE à son encontre. Tout d'abord, elle précise qu'elle partage ces orientations budgétaires, dans la mesure où elles visent à poser, vis-à-vis des Etampois, des actes concrets et non des mots. Elle pense qu'il est toujours facile de se lancer dans de grands discours, alors que ce qui compte est le quotidien des personnes. Elle préfère les actes aux mots. Selon elle, certaines des propositions de la liste « Etampes Solidaire » énoncées par Monsieur JOUSSET recourent d'ailleurs celles de la majorité.

Elle précise qu'elle est élue Conseillère Régionale d'opposition, le Conseil régional étant dirigé par une majorité de gauche. Ainsi, les propositions qu'elle fait en matière de défense des intérêts des Etampois se heurtent souvent à une absence de réponse ou à une absence de prise en considération. Par exemple, alors qu'elle a proposé qu'une réflexion soit menée par le STIF pour développer les transports dans le Sud Essonne, et pas uniquement le RER C, cette proposition n'a pas été retenue. En revanche, elle a défendu les intérêts des usagers du RER C en se rendant au comité des usagers du RER C et D aboutissant à une action qui sera évoquée en une autre occasion.

Elle ajoute qu'elle intervient constamment pour les petites communes, dont les contrats ruraux sont laminés et constamment diminués. Elle ne fait pas partie de la majorité régionale, mais intervient et défend les intérêts des Etampois. Elle indique faire son travail modestement et discrètement.

S'agissant du lycée Louis Blériot, elle indique qu'elle était présente à la Commission des lycées portant sur la reconstruction des lycées franciliens. Le cas de ce lycée a été évoqué, et tout le monde ayant convenu que cette reconstruction, espérée depuis plus de quinze ans, avait mis du temps à se mettre en place, il a été décidé de se prononcer favorablement sur ce projet. Elle se réjouit que le Conseil régional ait répondu à cette demande.

Elle répète qu'il vaut mieux agir concrètement pour défendre les intérêts des Etampois plutôt que prononcer de grands discours.

Monsieur COLOMBANI remercie Mademoiselle GIRARDEAU et donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE répond à Mademoiselle GIRARDEAU que ses propos se trouvent contredits par le document présenté ce soir au Conseil municipal. Elle aurait dû faire en sorte que ce document ne soit pas qu'un grand discours sur le futur et le passé. Ce dernier est bien éloigné des préoccupations réelles des Etampois, qui ne veulent pas entendre parler de 1995. En outre, les faits démentent ce qu'avait promis Mademoiselle GIRARDEAU, c'est-à-dire une Conseillère régionale utile.

Mademoiselle GIRARDEAU répond qu'elle n'a rien promis.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur MARCHINA.

Monsieur MARCHINA demande s'il serait possible d'avoir un exemplaire de l'intervention lue par Monsieur JOUSSET, qu'il trouve intéressante. Il ne pense pas que les chiffres de 15 M € d'investissement dans l'année, et de 121 M € en seize ans, prouvent que cette majorité ne fasse rien. Il rappelle qu'entre 2001 et 2007, Etampes investissait 442 € par habitant contre 280 € dans les communes comparables, et que ce chiffre est passé aujourd'hui à 625 €.

En outre, il précise qu'ont été citées les réalisations, communes ou non avec l'Intercommunalité, dont il précise qu'Etampes représente 75% de la contribution à cette dernière, ce qui représente une intéressante capacité contributive.

Enfin, puisque Monsieur CHAREILLE émet des comparaisons avec les oiseaux, Monsieur MARCHINA indique qu'outre les coucous, existent des pigeons voyageurs et des hirondelles, qui passent le plus clair de leur temps dans les zones méditerranéennes, et remontent un ou deux jours par mois pour voir le temps qu'il fait.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Selon **Monsieur CHAREILLE** Monsieur MARCHINA vient d'apporter la preuve de la bassesse dont il est capable. Il pense qu'il évoque ses déplacements professionnels, et que Monsieur MARCHINA n'a ni la droiture ni le courage de dire qu'il est visé par ces propos. Il indique que bien que n'étant pas un politicien professionnel, et exerçant un métier qui l'amène à se déplacer, il est présent à chaque séance du Conseil municipal. Il n'autorise donc pas Monsieur MARCHINA à se livrer à ces commentaires de bassesse, qui n'ont d'égal que sa méconnaissance de la vie des Etampois. Il ajoute qu'il s'honore de faire de la politique en plus de sa vie professionnelle, sans rien y gagner, contrairement à d'autres qui en font un métier rentable. Aussi, il vit avec les Etampois et connaît les dossiers de la Ville. Par rapport à cette ignoble insinuation, **Monsieur CHAREILLE** précise qu'il ne s'abaissera pas à dire à Monsieur MARCHINA ce qu'il pense de lui. Ce dernier n'est pas capable d'avoir une vision politique, et se limite à l'attaque des personnes. Quant aux chiffres annoncés, il constate qu'il a fallu seize ans à la majorité pour commencer à investir et attend l'occasion du Compte administratif pour constater si les annonces concernant 2010 seront confirmées ou non. En outre, il indique que les électeurs viennent de donner une très belle leçon à la majorité, qu'il serait bien que cette dernière médite.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur GUENOT.

Monsieur GUENOT a lu qu'un programme d'accessibilité pour les transports en commun serait mis en place. Il s'en félicite, mais précise que les gens aimeraient savoir ce qu'il se passe à ce niveau. En tant que membre de la Commission accessibilité, il regrette que cette dernière ne se soit réunie qu'une seule fois depuis le début du mandat, de même que le CCAS ne s'est pas réuni depuis le mois d'octobre, et qu'il faille systématiquement insister pour réunir le Comité d'éthique de la vidéosurveillance. Ces questions, comme celle de la circulation et du stationnement, ou celle de l'ouverture ou non de Grand Frais, relèvent pourtant du quotidien.

Par ailleurs, les anciens de FAURECIA apprennent que cinquante-neuf personnes ont été embauchées à la Commune d'Etampes, entre 2007 et 2010, alors que plus personne ne sait qui est à la Commune, ou qui est à la Communauté de communes. Or, Monsieur GUENOT pense que ce fonctionnement a des limites. Il rend hommage aux personnels pour les services qu'ils rendent aux habitants d'Etampes et de la Communauté de communes, car il n'est même pas certain que ces derniers sachent pour qui ils travaillent, ni comment ils doivent travailler. Ils sont pourtant exemplaires.

Il demande donc à la majorité de cesser de parler du quotidien et de laisser croire qu'elle est la seule à porter l'intérêt général, et que les cinq élus de l'opposition sont des « bons à rien », ne s'intéressant pas à l'intérêt général, votant systématiquement contre les budgets,

et n'ayant donc pas le droit d'être présents aux commémorations, comme la majorité l'a déjà écrit. Il existe même des événements auxquels les élus de l'opposition ne sont jamais invités.

Selon lui, il n'existe pas une majorité au-dessus de tout, et une opposition qui serait obligée d'écouter cette dernière se gargariser sur des sujets ne relevant même plus de la compétence municipale, sans même avoir le courage de reconnaître que tout ce qui se fait aujourd'hui est également dû au travail réalisé par les prédécesseurs.

S'il veut bien croire que le rôle de la majorité est de prendre des décisions, il faut qu'elle dise clairement, comme cela fut déjà le cas, que les élus de l'opposition ne sont que cinq et n'ont qu'à se taire. En quelque sorte, cette séance se passe, selon lui, de cette manière.

Enfin, il confirme qu'il va effectivement falloir s'intéresser au quotidien, ce qui ne consiste pas uniquement à se gargariser de ce qui a été réalisé. S'il est vrai qu'il existe de belles réalisations, il n'est pas possible de se contenter de maintenir le quotidien. Il est nécessaire d'avoir des priorités. Il n'en existe pas dans ce document, mis à part celle consistant à gérer le quotidien, ce qui n'en est pas une. Selon lui, il faut voir plus loin, mais cette vision n'existe pas au sein de la majorité, et ce dans les différents budgets, comme l'a déjà dit l'opposition.

Il sait que la majorité écrira ce qu'elle veut, et qu'elle se fiche des propositions de l'opposition, quand bien même ces dernières sont pertinentes. Effectivement, la majorité se trouve à la moitié de son mandat, dans une période de crise dont la fin ne se profile pas, et elle garde cependant la même posture. Il va falloir en changer.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET demande à avoir des réponses à ses questions.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur MARCHINA.

Monsieur MARCHINA indique qu'il faut des réponses fines.

Madame HUGUET pense que Monsieur LAPLACE pourrait répondre à propos du remplacement du réseau d'adduction de l'eau.

Monsieur LAPLACE indique que le remplacement du réseau d'adduction fait partie des options prises dans le renouvellement du contrat : L'adduction d'eau du hameau du Chesnay sera prise en charge par le délégataire.

Madame HUGUET demande ce qu'il en est du « plan lumière ».

Monsieur LAPLACE répond que ce plan poursuit ce qui a été entamé. Il ajoute que la Ville comptait 2600 candélabres il y a 3 ans, et qu'elle en a aujourd'hui 3300.

Madame HUGUET demande pourquoi le Débat d'Orientations Budgétaires 2011 évoque à nouveau la Maison de quartier alors que ce projet apparaissait déjà en 2009. Cela devait être signé dans l'année.

Madame HUGUET demande ce qu'il en est de la nouvelle piscine.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il s'agit d'une compétence intercommunale. L'étude a été réalisée, mais les travaux de la nouvelle piscine ne commenceront pas dans les jours qui viennent.

Madame HUGUET demande s'ils commenceront dans l'année.

Monsieur COLOMBANI répond par la négative.

Madame HUGUET est d'avis que ce point se retrouvera donc dans les orientations budgétaires de l'an prochain.

Monsieur COLOMBANI demande en quelle page Madame HUGUET a lu dans cette présentation une phrase à propos de cette nouvelle piscine.

Madame HUGUET ne sait pas.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur GUENOT.

Monsieur GUENOT revient sur le « plan lumière ». Il devait durer dix ans. En 1999, la majorité a décidé d'augmenter la taxe locale de l'électricité pour financer ce plan lumière sur dix ans. Or, cette taxe n'a pas diminué en 2009, et les Etampois sont donc toujours en train de financer ce plan. Alors qu'il avait demandé en 2009 de ramener cette taxe à son niveau de 1999, la majorité municipale ne l'a pas fait. Il s'agit donc, à ses yeux, d'une escroquerie vendue aux Etampois, et il regrette la malhonnêteté des méthodes employées.

Monsieur MARCHINA ne supporte pas vraiment ce terme de « malhonnêteté ». En outre, s'agissant du « plan lumière », et bien qu'il ne se rappelle plus quand il a démarré exactement, il indique que la majorité municipale a été bien au-delà de ce qui avait été prévu initialement, qu'il s'agisse du nombre de candélabres, de la qualité et de l'économie d'énergie, et, il pense, du nombre d'années prévues. Aussi, dans la mesure où les travaux ne sont pas finis, ce chantier continuant, au moins au même rythme que le rythme initial, il ne perçoit pas l'équilibre des propos tenus.

Monsieur CHAREILLE pense que ces explications n'enlèvent rien au caractère inutile de cette taxe et à l'injustice qu'elle installe durablement. En effet, cette taxe s'applique aussi bien à une personne vivant du RSA qu'à un élu étant au plafond des indemnités qu'il peut percevoir. Selon lui, cette taxe sert aussi à cacher l'incapacité collective de la majorité à gérer les finances de la Ville de manière saine et durable. Le « fameux » taux 0, et le « fameux » autofinancement constituent également des digues protégées par une autre digue.

En conclusion, **Monsieur COLOMBANI** répète que Monsieur le Maire est souffrant. Il indique aux élus de l'opposition, « apôtres de la démocratie », que ce ne sont pas eux qui décideront du moment où Monsieur le Maire quittera ses fonctions. Les Etampois en décideront. Par ailleurs, après avoir entendu toutes ces explications, il retient la grande « humilité » des propos de l'opposition. Ces derniers se font les apôtres des finances, du social, de l'économie, des transports, ou encore du scolaire. Il faut alors se demander à quel point les Etampois ont pu se tromper en 2008. Il les appelle à plus d'humilité. Le fait que les orientations budgétaires ne plaisent pas à l'opposition ne regarde que cette dernière, mais la majorité suit quant à elle sa logique pluriannuelle de travail. En effet, elle travaille depuis 1995, et continuera à le faire. À ses yeux, l'humilité est l'une des valeurs importantes, notamment en tant qu'élu. Ainsi, la majorité est-elle en cohérence avec ce qu'elle avait dit et écrit, pour la Ville, les Etampois et les Etampaises. La majorité est dans la continuité de ce qui a été initié en 1995, poursuivi en 2001, et en 2008.

Monsieur CHAREILLE est d'avis que la continuité de rien ne correspond à rien.

Monsieur COLOMBANI rappelle que seuls les Etampois en jugeront. Enfin, il remercie les services de la comptabilité et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ces orientations budgétaires.

Elus sortis en séance : Guy COURTIAL et Elisabeth DELAGE

Le Conseil municipal prend acte du débat des orientations budgétaires de l'année 2011.

MARCHES

2. Fournitures et livres scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Etampes : signature des marchés

Dans le cadre du renouvellement annuel des fournitures et des livres scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, compte tenu de leur montant, une procédure pour la conclusion d'un marché à bons de commande avec un montant maximum annuel a été engagée sur les bases suivantes :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel en euros (H.T.)
1	Fournitures scolaires (papeterie)	130 000,00
2	Fournitures pédagogiques et jeux éducatifs	50 000,00
3	Livres et manuels scolaires et non scolaires	40 000,00
	TOTAUX	220 000,00

Cette procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la finalisation d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des Marchés Publics, pour une durée maximum de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10 décembre 2010 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

A l'issue du délai de remise des offres, fixé au 24 janvier 2011 à 17h00, huit (8) candidats ont déposé une offre dans le délai imparti :

- LUDI-LAND
- MECA CHARBONNIER
- PAPETERIES PICHON
- ALIZE-SFL
- LDA PAPETERIE
- CIPA
- BURO + DEVELOPPEMENT
- LIBRAIRIE PAPETERIE ETAMPOISE

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 17 février 2011, a proposé d'attribuer les marchés suivants :

- lot n°1 « Fournitures scolaires (papeterie) » à la société :

PAPETERIE PICHON
ZI Milona La Chazotte
97 rue Jean Perrin – BP 315
42353 LA TALAUDIERE Cedex

- lot n°2 « Fournitures pédagogiques et jeux éducatifs », à la société :

BURO + DEVELOPPEMENT
21 rue des Sources - BP 100
77543 SAVIGNY LE TEMPLE Cedex

- lot n°3 « Livres et manuels scolaires et non scolaires », à la société :

ALIZE - SFL
4 rue Charles Christofle
93200 SAINT-DENIS

Monsieur COLOMBANI indique qu'il s'agit d'un marché à bons de commande concernant des fournitures scolaires pour un montant de 130 000 €, des fournitures pédagogiques et des jeux éducatifs pour un montant de 50 000 €, et des livres et manuels scolaires et non scolaires pour une somme de 40 000 €.

Il ajoute qu'un appel d'offres a été mis en place, et que huit candidats se sont manifestés. La commission d'appel d'offres a retenu la PAPETERIE PICHON pour le lot n°1 « Fournitures scolaires », la société BURO + DEVELOPPEMENT pour le lot n°2 « Fournitures pédagogiques et jeux éducatifs », et la société ALIZE-SFL pour le lot n°3 « Livres et manuels scolaires et non scolaires ».

Elus sortis en séance : Monsieur COURTIAL et Monsieur MARCHINA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de fournitures et livres scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville d'Etampes aux sociétés : PICHON, BURO+ et ALIZE, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents afférents.

3. Application de l'article 133 du Code des marchés publics : Liste des marchés publics conclus à partir du premier janvier 2010

L'arrêté du 26 décembre 2007, pris en application de l'article 133 du Code des marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente, par les pouvoirs adjudicateurs prévoit que chaque année, le dit pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste, publiée sur le site internet de la commune, est établie conformément aux conditions définies par ledit arrêté

Monsieur COLOMBANI précise que le dossier intègre la liste des marchés conclus pour 2010, en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, et de l'arrêté du 26 décembre 2007. Il ajoute qu'il s'agit d'une information, et donne la parole à Monsieur CHAREILLE.

Monsieur CHAREILLE rappelle avoir demandé à plusieurs reprises d'avoir des informations sur la vidéosurveillance requalifiée pudiquement par la majorité de « vidéoprotection », alors que chacun sait que cela ne protège personne. La majorité avait dit que son coût était de 2 M €, et à la question de l'opposition de savoir si existait un contrat de maintenance, Monsieur COLOMBANI qui présidait alors la séance, avait répondu par la négative, dans la mesure où le matériel était sous garantie. Or, il apparaît qu'existe en fait un contrat de maintenance, et lorsque l'opposition a demandé à connaître le coût de ce dernier lors d'une commission ou du compte d'administratif, la majorité avait répondu ne pas avoir les chiffres. Or, il se trouve que le coût se situe entre 90 000 € et 125 000 €, soit un pourcentage bien au-dessus de ce que doit représenter le coût de la maintenance dans le cadre d'un contrat. Il souhaiterait savoir si ce coût est de 90 000 € ou de 125 000 €.

Monsieur COLOMBANI lui répond que cela apparaîtra dans le compte administratif.

Monsieur CHAREILLE est d'avis que ces documents sont donc inutiles.

Monsieur COLOMBANI rappelle que certains dossiers sont passés en Conseil municipal.

Monsieur CHAREILLE indique qu'il ne s'agit pas de certains dossiers, mais précisément de celui-ci.

Monsieur COLOMBANI répond alors que le coût est de 100 000 €.

Monsieur CHAREILLE est d'avis que ce coût est très élevé pour un gadget sécuritaire qui plait beaucoup à la majorité, et lui permet de « surfer » sur un terrain proche des thèses défendues par le Front National.

Monsieur COLOMBANI propose de passer au point n°4.

Madame HUGUET s'étonne que le Conseil n'ait pas voté.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il s'agit d'une information qui ne fait pas l'objet d'un vote.

Elu sorti en séance : Monsieur MARCHINA

Le Conseil municipal prend acte de la communication de la liste des marchés publics conclus à partir du 1er janvier 2010.

4. Présentation du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2009

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Locaux s'est réunie le 18 octobre 2010 afin d'examiner le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur COLOMBANI rappelle que ce point avait été reporté à cette séance, le 2 mars. Il indique que les modifications ont été faites et les chiffres ajustés.

Madame HUGUET confirme que certains points ont été réintégrés mais indique une erreur en page 3. Il est mentionné « pour l'exercice 2008 », alors qu'il s'agit de l'exercice 2009.

Monsieur JOUSSET rappelle avoir signalé une erreur dans un tableau de la page 45. Il était indiqué 217 000 € pour 2008, alors que cette somme différait de celle mentionnée dans le rapport de l'année 2008.

Monsieur COLOMBANI indique que cela a été corrigé sur le rapport 2008.

Monsieur JOUSSET en conclut que le Conseil municipal a voté l'année passée sur un rapport qui était faux.

Monsieur COLOMBANI pense que la reprise des chiffres de 2009 était mauvaise.

Madame HUGUET fait remarquer qu'ont été à nouveau inscrits les 217 000 €, et qu'un astérisque indique en bas de page « données 2008 corrigées ». Le Conseil municipal a donc bien voté l'année passée sur un rapport faux.

Monsieur JOUSSET indique que les élus de la liste « Etampes Solidaire » se demandent comment cette somme de 217 000 € a pu être calculée. Elle paraît fantaisiste. En prenant le volume facturé en 2008 de 1 263 854 m³, et de 1 284 406 m³ en 2009 et en multipliant chacun de ces nombres par 0,18 €, le résultat est de 227 494 € en 2008, et de 231 193 € en 2009. Cela correspond à une augmentation de 3 699 €, ce qui paraît logique dans la mesure où le délégataire annonce des chiffres en augmentation, et où le volume d'eau est supérieur. Il renvoie les élus au deuxième tableau de la page 15 du rapport. Le tableau aurait dû indiquer 3 699 € supplémentaires, alors qu'il mentionne une baisse de 3 000 €. Comment cette différence de 6 699 € se justifie-t-elle?

Madame HUGUET indique que se trouve en page 15 le volume vendu en mètres cube en 2008 et 2009. Les 18 centimes évoqués en page 53 représentent la part communale. Elle rappelle avoir fait parvenir ces documents à Monsieur LAVAL.

Il semble à **Monsieur COLOMBANI** que les relevés vont jusqu'à fin janvier de l'année suivante, et qu'il existe donc un décalage.

Madame HUGUET souligne le fait qu'il s'agit du rapport 2009, et que cela a dû être consolidé depuis.

La séance est suspendue.

Intervention de Monsieur LAVAL, Directeur Général des Services

La séance est reprise.

Madame HUGUET ajoute qu'il est précisé en page 45 que le délégataire a eu 266 000 € en 2008 et 275 000 € en 2009. Cela fonctionne donc pour ce dernier, mais cela n'est pas le cas dans l'autre sens.

Monsieur COLOMBANI n'a pas de réponse à donner à ce sujet.

Monsieur CHAREILLE demande comment le Conseil municipal peut-il voter sur un document erroné et ajoute qu'il faudra se poser la question de la reconduite du cabinet BERT CONSULTANTS sur ce dossier.

Monsieur MAITRE est d'avis que ces documents sont réalisés par des gens dont cela est le métier. Dans un rapport complexe comme celui-ci, il est toujours possible de trouver des points difficiles à comprendre. Lui-même n'a pas de problème pour approuver ce document dans la mesure où il a été relu et corrigé par les services et par des gens compétents.

Monsieur CHAREILLE se dit très surpris et pense que les magistrats de la Cour des comptes seraient intéressés de savoir qu'il est possible, dans le cadre d'un Conseil municipal, d'avoir des chiffres dont personne n'est sûr. Il espère que cet extrait de procès-verbal tombera un jour entre les mains des membres de la Cour régionale des comptes.

En outre, s'il convient qu'il est possible d'avoir recours à des experts pour établir des rapports ou apporter leur contribution aux conclusions d'un rapport, il est d'avis qu'il est de la responsabilité d'un maire, ou de l'exécutif d'une collectivité territoriale, de s'assurer que les documents qu'ils soumet à délibération sont exacts. Cet exécutif assume la responsabilité des dossiers présentés. L'opposition s'était déjà étonnée que ce rapport et sa présentation en l'absence du Maire, aient été confiés à une société privée. En outre, il est exceptionnel qu'un cabinet ayant à analyser des comptes confonde le HT et le TTC, comme ce fut le cas. Il prend l'exemple d'une société classique, au sein de laquelle le dirigeant viendrait présenter des projets en Conseil d'administration, projets dont il s'avérerait qu'ils comportent des erreurs. Dans ce cas, si le Directeur général est incapable de donner des chiffres justes, ou d'apporter un éclairage pour prendre ses décisions et décider des orientations stratégiques pour l'avenir, le Conseil d'administration le révoque. Aussi est-il d'avis que Monsieur le Maire a bien de la chance de bénéficier d'un mandat qui lui permette de produire des documents dont il n'est pas en capacité de dire s'ils sont juste ou non.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET rappelle que manquait en page 21 le tableau « contrôle sanitaire, paramètres avec limites de qualité ». Elle constate que s'il a été réintégré, il comporte néanmoins des chiffres complètement fantaisistes par rapport à la Commission Consultative des Services Publics du mois d'octobre. Ainsi, le nombre donné d'analyses en paramètres physicochimiques est de 16, alors qu'il était de 942 au mois d'octobre. Il en est de même pour le nombre d'analyses conformes. Elle souhaite connaître l'origine de ces chiffres, et savoir pourquoi des changements ont eu lieu par rapport au mois d'octobre.

Monsieur COLOMBANI pense que le premier rapport de la Commission consultative comportait une erreur, qui a depuis été corrigée.

Madame HUGUET trouve cette différence tout de même surprenante. Elle se demande si la majorité dispose des documents de la CCSPL.

Monsieur CHAREILLE est d'avis que la majorité devrait avoir ces documents, faute de quoi cela signifierait qu'elle ne fait pas le lien entre la Commission des Services Publics et les

délibérations présentées en Conseil municipal. Il ajoute que le nombre de paramètres est déterminé par la DDASS.

Monsieur COLOMBANI indique que le document officiel est celui qui se trouve ce soir entre les mains des élus.

Monsieur CHAREILLE est donc d'avis que monsieur COLOMBANI fait peu de cas de la Commission des Services Publics, puisqu'il a présenté à cette dernière des documents qui n'étaient pas justes. Il ajoute que le Maire s'est adressé à des membres de la Commission pour confirmer ces chiffres. Il ne voit pas comment le Conseil peut voter sur ce document qui comporte des données incertaines.

Madame HUGUET évoque ensuite l'annexe 2. En page 4, il est indiqué que les abonnés non domestiques sont au nombre de 5, pour un total de 57 autorisations. Selon elle, il existe une incohérence à ce niveau.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame LALOYEAU.

Madame LALOYEAU est d'avis qu'il peut exister plusieurs autorisations pour un même abonnement.

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET évoque la page 41 de l'annexe 2 du rapport de l'assainissement 2008, où il est inscrit qu'il « *n'existe plus d'activité industrielle sur le site de FAURECIA, et que la station de traitement avait été mise en arrêt* ». Elle souhaite savoir ce qu'il en est du redémarrage du site en question.

Monsieur MARCHINA répond que le site ne redémarre pas en matière d'activité industrielle.

Monsieur COLOMBANI propose de passer au vote.

Monsieur CHAREILLE est d'avis qu'il n'est pas possible de voter sur un document comportant des chiffres dont personne n'est certain.

Monsieur COLOMBANI lui répond qu'il pourra faire un recours.

Par 27 voix pour et 5 voix contre, le Conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2009.

Japon : Subvention exceptionnelle

Le 11 mars dernier un séisme de magnitude 9 s'est produit sur les côtes japonaises, suivi peu de temps après par un puissant tsunami faisant plusieurs milliers de victimes et d'immenses dégâts sans oublier la situation particulièrement préoccupante dans la centrale nucléaire de Fukushima.

La détresse des habitants ne pouvait laisser la commune sans réaction.

La ville d'Etampes souhaite s'associer à la remise en état des infrastructures de ce pays et compte tenu de l'ampleur des dommages, il est envisagé de verser une subvention

exceptionnelle destinée à marquer la solidarité de la commune d'Etampes avec la population japonaise.

Monsieur COLOMBANI indique qu'est proposée cette subvention compte tenu du séisme, du tsunami, et de la situation préoccupante dans la centrale nucléaire de Fukushima. Il ajoute que cette subvention à la Croix-Rouge s'élève à 3 000 € et servira à participer à la remise en état des infrastructures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Croix Rouge pour marquer la solidarité d'Etampes à la population japonaise.

Motion contre la fermeture de l'hôpital Georges Clémenceau à Champcueil

Monsieur MARCHINA donne lecture de la motion :

« Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les orientations de l'Assistance publique – Hopitaux de Paris qui laissent planer de sérieux doutes sur l'avenir de l'hôpital Georges Clémenceau sis à Champcueil, avec un risque de fermeture de 37 lits.

À l'unanimité, le comité consultatif médical de l'hôpital Georges Clémenceau a adopté une motion s'élevant contre toute mesure de réduction d'activité ou de fermeture de lits.

Une telle décision de fermeture de lits à l'Hôpital Georges Clémenceau, irait à l'encontre des projections démographiques, pour les personnes âgées de 75 ans et plus de la Région Ile-de-France, et plus particulièrement du département de l'Essonne. En effet, celles-ci font apparaître une progression de + 28%, soit 21 000 personnes entre 2010 et 2020, alors qu'elle ne sera que de + 9%, soit 4 000 personnes pour Paris sur la même période.

Par ailleurs, le SROS 3 SSR estime que l'offre de soins concernant les soins de suite, est globalement bien répartie dans le territoire et que l'hôpital y participe activement principalement en aval du centre hospitalier Sud Francilien.

Toutefois, la couverture des besoins départementaux est encore incomplète, puisque malgré un taux d'occupation élevé (plus de 94%, et une réelle efficience, il existe encore une liste d'attente et un délai moyen d'admission important.

De surcroît, la qualité et la diversité de l'offre de soins de l'hôpital a justifié son inscription dans les filières gériatriques de son territoire de santé et l'hôpital Georges Clémenceau a été labellisé comme établissement support de la filière gériatrique Est du 91-3, constituée avec le centre hospitalier Sud Francilien et le centre hospitalier d'Arpajon.

Il a également développé une activité importante extra hospitalière en direction des réseaux de santé, des structures médicosociales, et de l'ensemble des professionnels de santé.

Il convient de souligner l'exemplarité de cet établissement et la qualité de ses unités spécialisées (pathologies psychiatriques, Parkinson, accidents vasculaires cérébraux, maladie d'Alzheimer et deux unités pour patients neurologiques graves.

L'hôpital Georges Clémenceau contribue ainsi très fortement au maintien au domicile des personnes fragiles, ainsi que des personnes âgées du Sud de l'Essonne et constitue, par ailleurs, un recours fort et fiable pour les Maisons de retraite du Sud de l'Essonne.

Son rayonnement extrahospitalier, son recrutement constitué à 90% de patients essonniens, son importante activité ambulatoire – vingt-deux places en hôpital de jour -, permettent à l'hôpital Georges Clémenceau de remplir pleinement sa mission d'hôpital de proximité indispensable pour le Sud de l'Essonne.

Voilà pourquoi la réduction des lits et des effectifs de l'hôpital – voire la fermeture de l'hôpital - serait en totale contradiction avec le développement coordonné de la politique gériatrique départementale, conduirait à un appauvrissement inacceptable de l'offre en matière de santé dans le département de l'Essonne et entraînerait une très vive émotion chez les usagers, leurs familles, et les associations.

Cette réduction de lits et d'effectifs éloignerait de manière inacceptable les lieux de soins des lieux de vie pour le Sud de l'Essonne, condamnant ainsi beaucoup de personnes âgées à un isolement accru indigne du respect que l'on doit à des personnes en fin de vie et à leurs familles.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- *S'opposer à tout projet de fermeture de l'hôpital Georges Clémenceau sis à Champcueil ;*
- *S'opposer de nouveau à toute fermeture de lits et de réduction de personnels au sein de cet établissement ;*
- *Renouveler son soutien à la communauté médicale de l'hôpital ;*
- *Dénoncer le risque d'une attaque grave du service public de santé, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire »*

Monsieur COLOMBANI donne la parole à Monsieur JOUSSET.

Avant de se prononcer sur cette motion, **Monsieur JOUSSET** indique que les élus de la liste « Etampes Solidaire » souhaitent savoir si la motion qu'ils ont déposée va être présentée.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il a dit en début de séance que cette motion n'était pas nécessaire, et qu'il propose donc de ne pas la présenter.

Monsieur CHAREILLE trouve ce comportement « petit ».

Monsieur JOUSSET demande à ce que la motion sur l'ESAT Paul Besson soit mise aux voix. Il ajoute que Mademoiselle GIRARDEAU rappelait à juste titre qu'il fallait donner la priorité aux actes concrets, et non aux grandes déclarations. Or, il lui semble qu'il s'agit de cela. La liste « Etampes Solidaire » propose du concret, et la majorité fait de grandes déclarations. Aussi indique-t-il qu'il ne votera pas la motion présentée par la majorité.

Monsieur CHAREILLE indique que Monsieur COLOMBANI peut appeler les conseillers municipaux à ne pas voter cette motion ou à la rejeter. Néanmoins il lui rappelle qu'en tant que garant du respect du règlement intérieur, il lui faut présenter cette motion, dans la mesure où elle a été déposée conformément aux dispositions de ce dernier. Selon lui, Monsieur COLOMBANI ne peut pas, par le seul « fait du prince », ne pas la soumettre au Conseil municipal, sauf à ce que cela traduise son manque de courage, et à ne pas être en accord avec ce qu'il déclarait avant la séance concernant le soutien, l'accompagnement et la

proximité, dont il se « gargarise » habituellement. Le fait de ne pas présenter cette motion lui évite ainsi d'avoir à se prononcer, et d'avoir à montrer aux salariés et à leurs représentants, qu'il ne les soutient pas comme il prétend le faire. Selon **Monsieur CHAREILLE**, s'il agit de la sorte, il sera en désaccord et en infraction avec le règlement intérieur. Les élus de l'opposition ne manqueront pas de se rapprocher des salariés et de leurs représentants pour leur faire part de la manière dont la majorité municipale traite les motions présentées par les conseillers municipaux. Il répète que cette motion a été proposée conformément au règlement intérieur et souhaite savoir sur quel article de ce dernier Monsieur COLOMBANI se base pour se permettre de ne pas la présenter.

Monsieur COLOMBANI rappelle que le Maire fixe l'ordre du jour.

Monsieur CHAREILLE répond que les motions ne figurent pas à l'ordre du jour, et que tel est d'ailleurs le cas de la motion présentée par la majorité municipale. Il demande à avoir des explications quant au fait qu'une motion est acceptée, alors que l'autre est refusée.

Monsieur COLOMBANI passe au vote.

Elus sortis en séance : Monsieur CHAREILLE, Madame HUGUET et Monsieur JOUSSET

Par 27 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal, s'oppose à tout projet de fermeture de l'Hôpital Georges Clemenceau et de toute fermeture de lits et de réduction de personnels au sein de cette établissement, renouvelle son soutien à la communauté médicale de l'Hôpital et dénonce le risque d'une attaque grave du service public de santé, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire.

Motion présentée par la liste Etampes Solidaire sur l'ESAT Paul Besson

Puisqu'il s'agit d'une instance démocratique, **Monsieur COLOMBANI** demande qui est « pour » ne pas présenter cette motion.

Madame HUGUET propose de lire cette motion, afin que les conseillers municipaux décident de la présenter ou non.

Monsieur CHAREILLE précise qu'il ne s'agit pas d'une motion contre le Maire, mais d'une motion visant à soutenir les salariés.

Monsieur COLOMBANI indique qu'il va la lire.

Monsieur GUENOT demande confirmation que Monsieur COLOMBANI va lire cette motion pour la soumettre au vote.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il la lit, mais qu'elle ne donnera pas lieu à un vote.

Monsieur CHAREILLE pense qu'il n'est pas acceptable de faire voter une motion, en l'occurrence sur l'hôpital Georges Clémenceau, et de refuser de faire voter les élus sur une autre motion.

Monsieur COLOMBANI indique qu'il préside la séance, et que le Maire décide de ce qui sera débattu ou non dans cette enceinte.

Monsieur CHAREILLE fait remarquer que les motions ne sont pas débattues, et que la question n'est donc pas celle de la composition de l'ordre du jour.

Monsieur COLOMBANI en conclut que cette motion ne sera ni lue, ni présentée.

Monsieur CHAREILLE est d'avis que la majorité municipale a peur des Etampois.

Monsieur GUENOT comprend que le vote de l'hôpital Georges Clémenceau est plus utile à la ré-election de Monsieur MARLIN en tant que député, que le vote sur l'ESAT Paul BESSON, mais regrette cette manière de procéder.

Questions écrites :

Question écrite de Monsieur Didier CHAREILLE

Monsieur COLOMBANI donne la lecture de la question :

« Etampes Info du 1er avril 2005 reprenait dans les actions menées par la Ville, afin de renforcer les services auprès de la population, "la participation au programme de construction d'un nouveau commissariat". Depuis, des amorces de projets se sont succédées, non suivies d'effets. Etampes Info du 4 mars dernier annonce qu'un nouveau projet, le 3^{ème} à notre connaissance, concernant le futur commissariat est à l'étude. Le nouvel emplacement pressenti se situerait dans la ZAC du Bois Bourdon. Quel avantage présenterait ce nouvel emplacement pour que la Ville puisse influencer sur l'aboutissement de ce projet ? »

Il donne ensuite lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« La nécessité de construire un nouveau commissariat à ETAMPES est aujourd'hui une évidence et face aux difficultés pour trouver un site adapté, la Ville d'Etampes s'est impliquée pour rechercher un terrain pouvant convenir à l'Etat. En effet, les conditions actuelles de travail des policiers et d'accueil du public ne sont pas satisfaisantes, même si force est de constater que les derniers résultats en matière de sécurité et d'élucidation des faits de délinquance sont particulièrement positifs. Les policiers n'en sont que plus méritants.

Le terrain proposé présente donc plusieurs avantages :

- il est facile d'accès et prend en compte la future déviation d'ETAMPES ;*
- il est proche de la gendarmerie permettant ainsi de renforcer le travail de partenariat déjà effectif entre les deux services ;*
- il s'inscrit au cœur des perspectives de développement de la commune qu'elles soient urbaines ou économiques, avec l'aménagement de nouvelles zones d'implantation d'entreprises, la ZAC des Hauts Vallons, la construction de nouveaux équipements publics comme le Lycée professionnel Louis BLERIOT, un gymnase*

Enfin, autre avantage, la nature du sol de ce site autorise une construction sans craindre des complications techniques onéreuses pouvant entraîner des surcoûts trop importants.

En outre, s'agissant d'un nouveau secteur d'aménagement, les contraintes urbanistiques et d'implantation seront beaucoup plus faciles à gérer que dans un site déjà urbanisé.

D'autre part, le partenariat que la ville a déjà engagé avec l'aménageur de ce futur parc d'activités permettra de résoudre plus rapidement toutes les questions techniques d'aménagement, du choix d'implantation définitive et de coordination des travaux entre les

constructeurs du futur bâtiment du commissariat et la réalisation des voies d'accès et de tous les réseaux.

Les services compétents du Ministère de l'Intérieur agissent pour engager les procédures administratives préalables en désignant des bureaux d'études dans le cadre d'une mission d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Cette décision est une bonne nouvelle pour ETAMPES car elle met fin à des années d'interrogation sur l'emplacement du nouveau commissariat. Nous allons désormais travailler à sa mise en œuvre et bien évidemment je tiendrai le Conseil Municipal et sa population régulièrement informés de l'évolution de ce dossier. »

Question écrite de Monsieur MALONGA

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la question :

« Alertés par des délégués de parents d'élèves des écoles élémentaires de notre ville de la modification des horaires d'accueil des enfants dans les écoles maternelles, nous vous demandons votre position ? »

Mademoiselle GIRARDEAU donne lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« Tout d'abord, il est important que l'Assemblée ait connaissance de la précision suivante : la procédure de détermination des horaires d'entrée et de sortie des écoles relève de la seule compétence de l'inspecteur d'Académie de l'Education Nationale.

Il faut savoir que les dispositions de droit applicables à toutes les écoles sont identiques. Dans le cas que vous évoquez, il s'agit d'aménagements particuliers décidés unilatéralement par certains directeurs d'école, afin, je pense, de mettre en œuvre les règles applicables demandées par leur Inspecteur de l'Education nationale. En effet, l'Inspectrice départementale a organisé récemment plusieurs réunions à ce sujet avec les directeurs des écoles.

Les horaires des écoles maternelles, comme des écoles primaires, sont, en effet, déterminés par leur règlement intérieur qui doit respecter le règlement type départemental des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques du Département de l'Essonne. Celui-ci prévoit que les heures d'entrée et de sortie sont les suivantes :

- matinée : 8h30/11h30 ;
- après-midi : 13h30/16h30.

Voilà pourquoi lors d'une réunion qui a eu lieu le 11 janvier 2011 entre Madame l'Inspectrice et l'ensemble des directeurs et directrices des écoles maternelles, Madame l'Inspectrice a constaté que certaines écoles avaient des horaires différents, et a demandé que celles-ci se conforment au règlement départemental à partir du 1^{er} septembre 2011. Les deux trimestres de l'année scolaire en cours devront permettre aux directeurs d'examiner « tous les points de blocage et les faire remonter à l'Inspection ».

Pour autant, et bien que ne soit pas une décision simple, la Ville d'Etampes se préoccupe de ce dossier, comme pour toute question ayant trait à l'éducation et aux familles. Il s'agit même d'un domaine prioritaire de l'action municipale depuis de nombreuses années et je ne m'étendrai pas sur les nombreuses réalisations, passées ou en cours. Sachez que je suis ce dossier de très près afin de s'assurer que cette réglementation qui vient des services de l'Education nationale ne crée aucune difficulté particulière pour les familles et pour nous-mêmes en matière de transport.

J'ai donc demandé à Madame l'Inspectrice, qui en a convenu, l'organisation d'un groupe de travail et de réflexion, afin d'être au courant de ces changements qui sont du fait de l'Education nationale ».

Madame HUGUET demande de qui sera composé le groupe de travail.

Mademoiselle GIRARDEAU lui répond que l'Inspectrice en décidera.

Question écrite de Madame HUGUET

Monsieur MARCHINA donne lecture de la question :

« Combien coûte à la commune la rédaction et la présentation du rapport du maire concernant la distribution en eau potable et l'assainissement fait par une entreprise extérieure ? »

Il donne ensuite lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« Vous savez combien la rigueur budgétaire et la maîtrise des dépenses sont les principes actuels de notre collectivité. Aussi, sommes-nous particulièrement vigilants sur l'utilisation des deniers publics. Par conséquent, il n'y a pas de dépenses injustifiées.

Comme vous le savez, le Maire doit produire un rapport annuel sur la délégation de service public concernant l'eau et l'assainissement.

Mais comme peut-être vous ne le savez pas, depuis la parution du décret N° 2007-675 du 2 mai 2007, de nouveaux indicateurs doivent être suivis par la Collectivité par rapport à ceux qui figuraient dans les rapports précédents, au double plan technique et financier, afin de communiquer au Conseil Municipal des informations plus précises.

Aussi, est-il apparu nécessaire de s'appuyer sur un cabinet spécialisé pour réaliser ce rapport. Cette mission a été confiée au cabinet BERT CONSULTANT pour un coût de 4500 euros qui correspond à plusieurs journées de travail avec les services municipaux et à diverses réunions avec le délégataire pour rassembler les données techniques et financières nécessaires à l'établissement du document final. »

Madame HUGUET demande si ces 4500 € correspondent au prix pour l'année ou pour un rapport.

Monsieur MARCHINA répond qu'il s'agit du prix du rapport.

Madame HUGUET demande si cette somme se comprend HT ou TTC.

Monsieur COLOMBANI répond qu'il s'agit d'un montant HT.

Question écrite de Monsieur François JOUSSET

Monsieur JOUSSET donne lecture de sa question :

« Annoncée dans Étampes Infos et dans le Parisien édition Essonne, la réouverture du marché sur toute la journée le samedi doit intervenir au printemps 2011.

A ce jour, les Étampois n'ont reçu aucune information concernant les modalités de cette réouverture. Qu'en est-il? »

Monsieur LAPLACE donne lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« Le retour du marché toute la journée est un fait acquis depuis les résultats de la consultation engagée auprès des commerçants d'Étampes, de ceux du marché et de tous les Étampois. Pour autant, ce retour ne doit pas être un retour vers le passé où nous serions confrontés aux mêmes problèmes. Au contraire, il faut que ce cela se traduise par une réorganisation de ce marché en ce qui concerne son fonctionnement, son organisation, son attractivité et la diversification de l'offre commerciale proposée. Ce retour doit être un plus à la fois pour les consommateurs, les commerçants et l'attractivité de toute la ville. Il doit participer à son rayonnement et permettre d'étendre sa zone de chalandise.

L'enjeu est d'importance. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à associer tous les acteurs de ce défi que nous avons à relever. Une réunion préparatoire a déjà eu lieu en février sous l'autorité de mon Premier Adjoint, Jean-Pierre COLOMBANI, qui associait le délégataire, la Société Géraud, des représentants des commerçants d'ETAMPES et des commerçants du marché.

Au cours de cette réunion, ces objectifs ont été rappelés ainsi que notre souhait de voir ces améliorations mises en œuvre le plus rapidement possible tout en sachant que l'apport de nouveaux commerçants répondant aux attentes des consommateurs incombe essentiellement au délégataire

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place la commission consultative des marchés. Conformément au règlement des marchés communaux, les élections sont actuellement organisées par le délégataire afin de désigner les membres représentant les commerçants non sédentaires abonnés.

Dès que ces représentants seront désignés, la Commission se réunira début avril pour travailler au réaménagement des espaces commerciaux du marché du samedi, pour concilier attractivité commerciale et stationnement, identifier les problèmes techniques et proposer les meilleures solutions à mettre en œuvre, compte tenu des contraintes financières qui doivent toujours présider à nos décisions. Elle devra aussi réfléchir à une politique d'animations et de diversité de l'offre commerciale sur le marché en favorisant la venue de nouveaux commerçants.

Comme vous, je souhaite que ces travaux avancent très rapidement. Vous comprendrez cependant que je ne puisse aujourd'hui vous donner de date effective puisque celle-ci dépend de l'état d'avancement des réflexions de la Commission et de la capacité de notre délégataire à organiser ce nouveau marché que nous appelons de tous nos vœux.

Pour ma part, sachez que je serai extrêmement attentif à l'avancement de ce dossier et vous informerai de son évolution. »

Monsieur CHAREILLE est d'avis que la pression populaire a fait céder la majorité municipale qui est donc revenue sur sa décision.

Question écrite de Monsieur Gilles BAUDOIN

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la question :

« Monsieur le Maire, j'ai été particulièrement choqué, ainsi que plusieurs Elus de la majorité du Conseil Municipal par les attaques portées contre vous-même et notre majorité publiées sur un blog à propos du service de l'eau. Notre municipalité fait pourtant beaucoup pour la défense de l'environnement comme le démontrent la réalisation de nouveaux équipements répondant aux normes HQE, l'adoption d'un Plan de Développement Durable, la création de liaisons douces, de parcs urbains, de nouveaux services de collecte des déchets, l'installation du « point info-énergie », sans oublier la réalisation d'un « bilan carbone ».

Aussi, je considère, avec tous mes collègues, que ces attaques injustifiées sont la démonstration d'une volonté systématique de dénigrement. Aussi, m'est-il apparu nécessaire de manifester toute notre adhésion à la politique mise en œuvre sous votre autorité tout en vous demandant de bien vouloir rétablir toute la vérité face aux contrevérités énoncées dans ce blog. »

Il donne lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« Mon Cher Collègue, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre témoignage collectif de soutien... »

Sur le ton de l'humour, **Monsieur CHAREILLE** se dit très ému.

Monsieur COLOMBANI demande à Monsieur CHAREILLE de ne pas faire aux autres ce qu'il ne veut pas qu'il lui soit fait.

Monsieur JOUSSET trouve que cela est insignifiant comparé au comportement de la majorité vis-à-vis de la motion de la liste « Etampes Solidaire » sur l'ESAT Paul Besson.

Monsieur COLOMBANI répond que lui a la délicatesse de ne pas interrompre les intervenants. Il reprend la lecture :

« Mon Cher Collègue, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre témoignage collectif de soutien qui permet, malgré les attaques grossières dont je suis trop souvent la cible, de me conforter dans l'action que je conduis, avec la collaboration efficace de toute notre équipe municipale, au service d'ETAMPES et de sa population.

Vous l'avez rappelé, en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de sensibilisation de la population dans ce domaine, nous n'avons pas à rougir de notre action et de nos engagements comme dans toutes les autres sphères de la politique municipale. Alors que nous est-il reproché exactement ?

A vrai dire, certaines critiques sont si simplistes qu'elles ne mériteraient même pas de réponse tellement elles sont révélatrices de la mauvaise foi de leurs auteurs et de leur pratique systématique des procès d'intention et des déclarations démagogiques. Cependant, je ne peux pas laisser écrire n'importe quoi quand certains saisissent le moindre prétexte

pour nous critiquer, remettre en question notre gestion municipale et tenter de faire croire que nous n'aurions aucune conscience de nos responsabilités alors que nous les assumons totalement.

Aussi, prétendre que notre Municipalité ne se préoccupe que de « la marchandisation de l'eau potable » est non seulement une aberration mais de plus c'est nier les efforts qui ont conduit à une diminution du prix de la distribution de l'eau de 25% en 2010 et de celui de la surtaxe d'assainissement du SIARE en 2011, pour laquelle nos représentants dans ce syndicat ont beaucoup œuvré.

Laisser croire que l'accès à l'eau gratuite et renouvelable est une chose possible relève tout simplement, au mieux d'une méconnaissance des coûts engendrés par la création, l'entretien, l'extension et la gestion d'un réseau public d'eau potable et, au pire, d'une volonté de manipulation de la population. Mais nos concitoyens sont suffisamment conscients des réalités pour ne pas se laisser abuser par des déclarations dénuées de tout fondement économique et réaliste.

En ce qui concerne le contrôle du dispositif de ressource autonome, autrement dit des systèmes de récupération de l'eau de pluie, il s'agit d'une obligation légale légitimée par la volonté des pouvoirs publics d'assurer la protection sanitaire et la sécurité de la population ce qui pour moi est essentiel. Quant à comparer le prix de ce contrôle, qui se situe dans la moyenne de ceux pratiqués ailleurs, avec celui du contrôle technique automobile, me paraît relever de la plus grande des fantaisies dès lors que ces prestations sont totalement différentes.

Enfin, le traitement au chlore de l'eau d'ETAMPES est une nécessité pour fournir en permanence une qualité d'eau conforme à la réglementation. Afin de respecter les prescriptions définies par les autorités compétentes et notamment celles du plan Vigipirate (0,3 mg/L aux points de distribution et 0,1 mg/L en tout point du réseau), la désinfection de l'eau potable est assurée par injection de chlore. La présence de ce produit permet de répondre aux prescriptions légales précisées ci-dessus. A ce jour, les autorités sanitaires compétentes (ARS) et la préfecture jugent cette solution adéquate et la préconisent de manière à se prémunir des risques bactériologiques. Néanmoins, la SEE met tout en œuvre de manière à limiter au strict minimum la quantité de chlore injectée sur le réseau afin de minimiser le goût de chlore dans l'eau.

L'exemple de la Ville de Grenoble ne peut être transposé à ETAMPES car il importe de connaître le contexte local avant toute préconisation qui, dans le cas de notre Ville est totalement infondée. En effet, la ville de Grenoble possède une ressource souterraine très fraîche et de très bonne qualité. L'eau potable d'Etampes provient pour partie de la Louette (eau de surface) dont la température et la qualité peuvent varier au cours de l'année. L'absence d'une chloration sur ce type de procédé engendrerait inévitablement une dégradation de la qualité de l'eau à Etampes. De plus, il faut souligner que la Ville de Grenoble a fait ce choix contre l'avis de la préfecture de l'Isère.

Dans ces conditions, les donneurs de leçon seraient très inspirés de raison garder et de tourner sept fois leur plume dans le vitriol de leurs attaques sournoises et injustifiées avant de les rendre publiques.

Pour ma part, je considère que notre gestion de l'eau potable et que notre action diversifiée et responsable en faveur du développement durable sont à la hauteur des attentes des Etampois tant en ce qui concerne leur santé et la qualité de vie dans notre Ville.

Gilles GUENOT quitte la séance.

Et c'est sur cette voie que nous continuerons d'avancer avec toutes les bonnes volontés qui veulent y participer. Car en matière de protection du cadre de vie, de préservation de cette ressource essentielle qu'est l'Eau, toutes compétences, toutes les énergies sont les bienvenues. »

Question écrite de Monsieur COLOMBANI

Monsieur COLOMBANI donne lecture de sa question :

« Monsieur le Maire,

Lors de l'approbation du procès-verbal de la, ou des, séances précédentes du Conseil Municipal, nous consacrons beaucoup de temps à discuter d'erreurs matérielles bénignes ou à nous interroger sur des retranscriptions de la bande sonore que les groupes d'opposition estiment ne pas refléter la réalité de leurs propos ou de leur pensée. Il me semble que les travaux du Conseil municipal pourraient gagner en temps et en efficacité si ces problèmes étaient réglés en amont. N'est-il pas possible d'envisager une solution qui permettrait non seulement d'associer chacun à l'élaboration de ces documents mais aussi de refléter les propos échangés afin d'éviter toute contestation et polémique ? »

Il donne ensuite lecture de la réponse de Monsieur le Maire :

« Monsieur le Premier-Adjoint, votre question me paraît particulièrement pertinente et je la crois partagée par l'ensemble des membres de notre Assemblée. C'est pourquoi, comme cela existe déjà dans de nombreuses assemblées territoriales, je propose de mettre en place une relecture préalable du procès-verbal entre les services et un représentant de chaque liste au conseil municipal. Cette procédure s'inscrit dans un souci de transparence totale sur les travaux de notre Assemblée Municipale et ne peut, à ce titre, que rencontrer l'adhésion de tous les membres de notre Assemblée. Elle permettrait aussi de ne pas encombrer l'ordre du jour du Conseil avec des points qui, sans en nier l'intérêt, relèvent, la plupart du temps, de la forme et dont les corrections ne posent aucuns problèmes fondamentaux.

S'il arrivait d'ailleurs que des questions de fond se posent par rapport à l'audition de la bande et à la traduction littérale qui pourrait en découler, il serait alors loisible de demander à notre Assemblée de trancher mais ce cas de figure devrait rester très marginal si j'en juge par les rectifications que nous avons faites au cours de ces dernières années.

C'est donc dans cette esprit de transparence et de clarté que je propose de mettre en place cette procédure qui permettrait de consacrer toute notre énergie à l'examen des dossiers soumis au Conseil Municipal et à répondre aux véritables attentes des Etampois en matière de services publics de proximité, d'équipements et d'aménagements de toute nature permettant d'améliorer leur vie quotidienne.

Au-delà de son caractère particulièrement démocratique, cette proposition permettrait enfin aux talents déjà reconnus de certains membres de cette Assemblée de s'exprimer pleinement et sans la moindre limite de temps.

Je souhaite vivement que cette proposition, que j'ai déjà faite de façon orale à certains élus de notre Assemblée, puisse se mettre en œuvre rapidement et je demande donc au Directeur général des services de veiller à son application. »

Monsieur JOUSSET en conclut que la majorité municipale souhaite mettre une muselière à l'opposition.

Monsieur COLOMBANI répond par la négative.

Madame HUGUET est d'avis qu'il faudra rajouter cela dans le règlement intérieur

Monsieur COLOMBANI demande si certains élus souhaitent poser des questions sur la décision du Maire.

Monsieur CHAREILLE indique que l'opposition souhaite disposer du règlement de la convention. En outre, il s'interroge sur la mention « type de services ».

Monsieur COLOMBANI répond qu'il s'agit de pouvoir utiliser le service du Bureau Information Jeunesse, pour leurs orientations.

Monsieur CHAREILLE est d'avis qu'il serait fort agréable que Monsieur COLOMBANI réponde avec autant d'empressement aux questions posées par l'opposition avant de donner les délibérations.

Monsieur COLOMBANI lève la séance et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 23h30.